

RAPPORT
SUR LA
RÉORGANISATION MUNICIPALE
DANS
LA MUNICIPALITÉ
RÉGIONALE DE COMTÉ
DE
ROUYN-NORANDA

1^e avril 2001

Jean-Charles Coutu
.Mandataire

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	3
Méthodologie.....	3
PREMIÈRE PARTIE ANALYSE DE LA SITUATION ACTUELLE DE LA M.R.C. DE ROUYN-NORANDA.....	5
1. Une réforme en accéléré.....	5
1.1 La loi 124 : l'élément déclencheur d'une réflexion régionale	5
1.2 Une majorité significative.....	10
2. Vers un nouveau défi.....	10
2.1 L'organisation territoriale de la Municipalité régionale de comté de Rouyn-Noranda.....	10
2.1.1 Les municipalités de la MRC.....	11
2.1.2 La population et le nombre d'électeurs par municipalité	13
2.1.3 Les secteurs géographiques de la MRC	14
2.2 Remarques et constats importants.....	17
2.2.1 L'arrondissement	17
2.2.2 Le rural vs l'urbain.....	19
2.2.3 Le sentiment d'appartenance.....	19
2.2.4 Les services de proximité.....	20
2.2.5 Une attitude nouvelle des élus et des fonctionnaires municipaux	21
2.2.6 La MRC une institution dépassée?	21
2.2.7 La représentation par districts électoraux.....	21
DEUXIÈME PARTIE LA RÉORGANISATION MUNICIPALE DU TERRITOIRE DE LA MRC DE ROUYN-NORANDA....	23
1. Vers une nouvelle organisation municipale.....	23
1.1. Les scénarios envisagés	23
1.1.1 Scénario : « Une ville centre avec arrondissements et quatre municipalités »	25
1.1.2 Scénario « Une ville, une MRC »	28
1.2. L'organisation politique.....	30
1.2.1 Les secteurs locaux	30
1.2.2 Les districts électoraux.....	32
1.2.3 La municipalité régionale de comté (MRC).....	35
1.3 Les organismes de gestion locale et de concertation de district.....	36
1.3.1 La corporation des services communautaires et qualité de vie.....	36
1.3.2 Le comité de concertation de district	38
1.3.3 Les territoires non organisés (T.N.O.).....	38
1.4. La consultation obligatoire pour la planification et les budgets	38
1.5. Le lien de gestion avec les services municipaux.....	39
1.5.1 L'organigramme des services de la ville de Rouyn-Noranda.....	39
1.5.2 L'animateur social et coordonnateur de secteur (s).....	40

2. Les implications financières.....	40
2.1. Le passif de l'opération.....	41
2.1.1 Les coûts immédiats de transition	41
2.1.2 L'abolition du programme de péréquation	42
2.1.3 L'abolition des subventions à la voirie locale	42
2.1.4 Coûts reliés au transport adapté	42
2.1.5 Coûts reliés à la sécurité incendie	42
2.1.6 Les territoires non organisés	42
2.1.7 L'eau potable	42
2.1.8 Déchets et matières résiduelles	42
2.1.9 Services policiers	43
2.1.10 Perte des subventions aux bibliothèques municipales	43
2.1.11 Autres préoccupations importantes pouvant entraîner des dépenses :.....	43
2.2. À l'actif de l'opération	43
2.2.1 Le pacte fiscal	43
2.2.2 Récupération des frais d'administration de la MRC	43
2.2.3 Revenus de taxe locative.....	44
2.3. Aide du gouvernement du Québec au regroupement des 13 municipalités de la MRC de Rouyn-Noranda....	44
2.3.1 Le programme d'aide financière au regroupement municipal (PAFREM)	44
2.3.2 Le programme «Infrastructures Québec».....	45
CONCLUSION	46
LES RECOMMANDATIONS	47
LES ANNEXES:	50
Annexe numéro 1 : Liste des documents produits et déposés	50
Annexe numéro 2 : Bilan des principales activités de la MRC de Rouyn-Noranda	54
Annexe numéro 3 : Ville de Rouyn-Noranda, services de proximité	66
Annexe numéro 4 : Synthèse fiscale des différentes options	68

INTRODUCTION

Le mandat

Le 21 décembre 2000, madame la ministre des Affaires municipales et de la Métropole me désignait « *pour analyser les éléments relatifs à l'organisation municipale du territoire de la Municipalité régionale de comté de Rouyn-Noranda.* »

Elle ajoutait ce qui suit : « *de façon plus précise, je compte sur vous pour accompagner les municipalités locales dans leur discussion relative aux regroupements souhaitables sur le territoire de la MRC.* »

De plus, elle me demandait d'examiner la question des équipements, infrastructures, services et activités à caractère supralocal ainsi que les modalités de leur gestion, sur le territoire de la MRC et de l'aviser quant à la pertinence d'intervention de la Commission municipale du Québec à cet égard. (Vu les conclusions du présent rapport, je n'ai pas cru devoir faire cet examen).

Enfin, elle ajoutait souhaiter recevoir mon rapport pour le 1er avril 2001.

Déjà, à cette date du 21 décembre 2000, le Conseil des maires de la MRC de Rouyn-Noranda avait formé un « *Comité politique sur l'organisation territoriale de la MRC de Rouyn-Noranda* ». Ce comité formé d'élus municipaux avait pour mandat d'analyser les avenues de regroupement des municipalités de la MRC de Rouyn-Noranda.

Méthodologie

Pour analyser les éléments relatifs à l'organisation municipale du territoire de la municipalité régionale de comté de Rouyn-Noranda, je n'ai pas suivi de méthodologie particulière mais procédé plutôt de façon empirique :

- en assistant à chacune des rencontres du Comité politique sur l'organisation territoriale de la MRC. J'avais déjà, dès le 19 décembre, avant même ma nomination officielle, assisté à la première réunion de ce comité;
- en rencontrant chacun des treize (13) conseils municipaux concernés par le regroupement;
- en analysant les regroupements déjà effectués dans les dernières années par la ville de Rouyn-Noranda avec les anciennes municipalités de Granada, Lac Dufault et Beaudry;
- en rencontrant certains leaders d'opinion et autres personnes engagées dans diverses administrations publiques et privées;
- en lisant toute la documentation fournie par le gouvernement du Québec ainsi que les rapports des mandataires pour la réorganisation territoriale des régions de Montréal, Québec, Outaouais, Saguenay, Trois-Rivières, Sherbrooke et Rimouski.;

- en prenant connaissance des études élaborées par la MRC, par les fonctionnaires du bureau régional du MAMM et les résolutions, lettres, études et commentaires des municipalités;
- et, enfin, en consultant les différentes lois utiles à mon rapport.

Dans le présent rapport, je passe sous silence la nomenclature des buts poursuivis par le gouvernement du Québec en entreprenant une réorganisation municipale à la grandeur de la province puisque le tout est déjà contenu dans le livre blanc préparé par le ministère des Affaires municipales et de la Métropole et que, de plus, de nombreux commentaires théoriques ont été faits dans les autres rapports soumis à la ministre.

J'essaie surtout de bien cerner la situation municipale à l'intérieur de la MRC de Rouyn-Noranda et de présenter des solutions concrètes, réalistes, réalisables, les moins dispendieuses mais surtout qui collent à la réalité géopolitique du milieu.

REMERCIEMENTS

Je désire remercier toutes les personnes qui m'ont prêté leur concours pour la préparation du présent rapport. Il serait trop long de les nommer toutes. Elles se reconnaîtront sûrement à la désignation de l'organisme pour lequel elles travaillent.

Je remercie, en premier lieu, tous les maires des municipalités et les membres de leur conseil. Tous m'ont aimablement reçu chez-eux. Je n'oublie pas aussi tous ceux qui ont fait parti du comité des élus et discuté en ma présence de la réorganisation municipale en cours.

J'ajoute tous les employés de la MRC, ceux de la ville de Rouyn-Noranda, ceux du bureau régional du Ministère des Affaires municipales et de la Métropole et tous les secrétaires-trésoriers(ères) des municipalités. Sans ces personnes qui ont travaillé d'arrache-pied depuis quatre mois à effectuer des recherches, à colliger et préparer des documents, à effectuer des analyses et préparer divers scénarios financiers et autres. Sans eux ma tâche aurait été beaucoup plus ardue qu'elle ne l'a été.

Tout au long du parcours, j'ai été en mesure d'admirer le dévouement, l'esprit de travail de tous et surtout leur attachement pour leur coin de pays. J'espère avoir été à la hauteur des attentes de tous et que ce rapport, permettra à tous de se donner la main pour continuer à construire l'avenir pour notre bénéfice et celui des futures générations.

PREMIÈRE PARTIE

ANALYSE DE LA SITUATION ACTUELLE DE LA M.R.C. DE ROUYN-NORANDA

1. Une réforme en accéléré

Il ne fait aucun doute que la réforme décidée par le gouvernement du Québec et mise en branle par une série de décisions ministérielles à l'intérieur d'une très courte période peut être qualifiée par certains de brutale. Non pas que cette réforme soit irréaliste et inutile mais parce qu'elle change radicalement et rapidement tout le portrait municipal des régions.

Les élus municipaux, attachés à leur territoire et à leur population, ont l'impression de se faire tirer le tapis sous les pieds et craignent que leurs concitoyens perdent leur voix au chapitre pour la gestion de leur vie quotidienne et le développement futur de leurs communautés. J'ai, lors de mes rencontres avec les élus municipaux, bien perçu les craintes, la révolte, quelquefois la colère et le sentiment d'impuissance qui les animaient face à cette réforme très rapide mais toujours, j'ai constaté que ce n'était pas leur intérêt personnel mais le bien commun des citoyens qui primait avant tout.

Puis-je par ailleurs ajouter que les élus municipaux qui œuvrent depuis longtemps dans le domaine municipal auraient dû voir venir le coup puisque depuis 1990 la question des regroupements a, à maintes reprises, été abordée. Cette question a même fait l'objet d'études assez poussées dans la MRC de Rouyn-Noranda et ce, en 1995, à l'instigation du préfet de la MRC tel qu'on le verra dans les paragraphes qui suivent.

Cependant, malgré leurs réticences, la plupart des élus municipaux ont compris qu'ils devaient faire face et prendre le destin de leur municipalité en main dans le cadre imposé par le gouvernement du Québec. Il est clair que la volonté du gouvernement du Québec est ferme et irréversible. Il est donc important de composer positivement avec cette réalité et de trouver les mécanismes par lesquels les citoyens gagneront au change et continueront à avoir voix au chapitre dans tous les domaines de leur vie collective.

La première partie de ce rapport analyse tout d'abord les actions prises par les municipalités de la MRC de Rouyn-Noranda suite à l'enclenchement de la réforme municipale et l'orientation prise par une majorité significative de celles-ci, pour ensuite faire une analyse plus précise des éléments à considérer pour relever le défi du regroupement envisagé.

1.1 La loi 124 : l'élément déclencheur d'une réflexion régionale

La loi 124 intitulée : « Loi modifiant la loi sur l'organisation territoriale municipale et autres dispositions législatives », adoptée le 15 juin 2000 et sanctionnée le 16 juin 2000, a été l'élément déclencheur d'une réflexion intense dans toutes les municipalités de la MRC de Rouyn-Noranda. Cependant, il est important de noter que la MRC de Rouyn-Noranda et ses dirigeants avaient, depuis quelques années, commencé à étudier les différentes formes de regroupement municipal qui pouvaient s'effectuer sur le territoire.

Je reproduis ci-après un document qui a été déposé à tous les élus municipaux de la MRC de Rouyn-Noranda lors d'une rencontre d'information tenue le 20 mars 2001 dans la municipalité d'Évain. Ce document résume bien ce qui s'est passé au cours des dernières années et surtout depuis l'adoption du projet de loi numéro 124.

« LES GRANDES ÉTAPES DANS LE DOSSIER DE LA RÉORGANISATION TERRITORIALE DE LA MRC DE ROUYN-NORANDA »

Un bref historique – de 1990 à 2000

Le dossier de l'organisation municipale et de la décentralisation est un dossier discuté, depuis au moins une dizaine d'années, à la table des maires de la MRC de Rouyn-Noranda.

En effet, on se souviendra que le gouvernement du Québec a, au début des années 1990, tenu de vastes consultations populaires en matière de décentralisation, desquelles ont découlé une responsabilisation accrue des milieux. La MRC, consciente des effets de cette orientation gouvernementale dans nos milieux, avait préparé, dès la fin de 1995, un document résumant les motifs, principes et la portée de la démarche gouvernementale.

***En janvier 1996**, le préfet de la MRC, Michel Cliche, présentait aux élus(es) un document document démontrait la volonté du gouvernement de confier au monde municipal de nouvelles responsabilités et concluait à l'urgence d'évaluer différentes façons de faire, adaptées au contexte des municipalités locales.*

***Le 31 mai 1996**, le député d'Abitibi-Est, monsieur André Pelletier, présentait les grandes lignes de la politique gouvernementale de consolidation des communautés locales pour notre région. L'objectif principal de cette politique était de favoriser le renforcement des municipalités. Nous vous en rappelons les grandes étapes, soit :*

- *Le volet 1 : les villages-paroisses et les petites agglomérations bénéficiaient d'un délai de 6 mois pour souscrire ou non au projet de fusion. Passé ce délai, celles qui ont refusé se sont vues désavantagées par rapport à leurs consoeurs fusionnées.*
- *Le volet 2 s'adressait aux 21 agglomérations de plus de 10 000 habitants ainsi que les 6 régions métropolitaines. Les lois 150, 170 et 124, adoptées au cours de la dernière année, découlent de ce volet.*
- *Le volet 3 s'adresse aux 722 autres communautés formées de petites municipalités.*

*Consciente des impacts majeurs qu'amènerait la volonté gouvernementale de consolider les communautés locales, la MRC, a entrepris **au printemps 1996**, l'élaboration d'un modèle de redécoupage municipal pour notre territoire. Une tournée a suivi dans la majorité des municipalités afin de présenter les documents intitulés « Pour une organisation municipale renouvelée??? – Une proposition du préfet de la MRC de Rouyn-Noranda ».*

Cette tournée avait pour principal objectif de permettre aux municipalités d'avoir en main l'information nécessaire pour débiter une réflexion sur la réorganisation de leur territoire. Le modèle proposé en 1996 était le suivant : les municipalités de Destor, Cléricky, Mont-Brun et D'Alembert formaient une entité; les municipalités de McWatters, Cadillac et T.N.O(territoires non-organisés) formaient une deuxième entité; Évain une troisième; Arntfield, Montbeillard et

Rollet formaient la quatrième entité; Beaudry, Cloutier et Bellecombe la cinquième et Rouyn-Noranda avec Lac-Dufault complétaient le modèle.

On se souviendra que D'Alembert avait été analysée comme une agglomération périurbaine et traitée sous cet angle plutôt que regroupée aux trois autres municipalités du secteur nord de notre territoire.

C'est donc à partir de ce modèle que certaines municipalités de notre territoire ont débuté une réflexion sur une nouvelle façon de faire, qui s'est traduite dans certains cas en regroupements de services.

Nous avons assisté depuis, à la fusion de Lac-Dufault avec Rouyn-Noranda le **29 janvier 1997** (Granada avait quant à elle déjà fusionnée avec Rouyn-Noranda le **13 décembre 1995**). Par la suite, la municipalité de Beaudry a rejoint la ville de Rouyn-Noranda le **9 février 2000**.

Les événements des derniers mois

En janvier 2000, le comité administratif de la MRC adoptait une résolution pour la tenue d'un colloque sur l'avenir territorial, au printemps 2000 (CA-22-01-00).

Au **printemps 2000**, la ministre Louise Harel déposait le Livre blanc sur la réorganisation municipale. Le Livre blanc prévoyait de nouvelles compétences et la MRC devait à la **fin septembre 2000** soumettre au gouvernement ses recommandations quant aux équipements supralocaux et la répartition du financement. Le Conseil des maires a donc décidé, à la **fin mai 2000** (réf. CM-138-05-00), de confier un mandat à une firme de consultants pour identifier et proposer un mode de financement regroupé pour les équipements à vocation supralocale. Le consultant devait également présenter son rapport lors du colloque sur l'avenir territorial. Le colloque, prévue initialement au printemps, a été conséquemment déplacé à l'automne 2000.

Entre temps, nous avons assisté à l'entrée en vigueur du projet de loi 124, **le 16 juin 2000**, dont l'objectif principal est de favoriser le regroupement de territoires des municipalités locales dans les agglomérations de recensement.

À la fin octobre 2000, le consortium composé de la firme Devamco, KPMG et la Chaire Desjardins en développement des petites collectivités, déposait son rapport, intitulé : « Identification des équipements régionaux et mode de financement ».

Le 1^{er} novembre 2000, le préfet adressait une lettre de convocation à toutes les municipalités de la MRC pour participer ... « à une journée d'échanges et de discussions sur le devenir de notre territoire ». Le préfet indiquait également dans sa correspondance que ... « le monde municipal n'échappe pas au vent de changements... qui nous interpelle tout particulièrement par le biais des multiples réformes qu'a enclenchées le gouvernement du Québec ».

Cette dernière prémisse s'est avérée exacte puisqu'à la mi-novembre 2000, les municipalités visées par « l'agglomération de recensement » recevaient une lettre de la ministre Louise Harel, dans laquelle elles devaient lui adresser une demande d'étude de regroupement avant **le 1^{er} décembre 2000**, sinon elles se verraient couper en matière de péréquation.

Le colloque du **25 novembre 2000** devait permettre aux élus d'échanger mais également de dégager les grandes orientations en ce qui a trait à la réorganisation de notre territoire ainsi que

sur le partage et le financement des équipements supralocaux. Il fut convenu, lors de ce colloque, de demander à la ministre Harel un délai pour donner aux élus(es) la possibilité de proposer un autre modèle que celui imposé par la Loi 124.

La ministre Louise Harel informait le préfet, dans sa lettre du **21 décembre 2000**, qu'elle confiait à monsieur Jean-Charles Coutu le mandat d'accompagner les municipalités locales et la MRC dans les discussions relatives aux regroupements souhaitables sur le territoire. M. Coutu devait également examiner la question des équipements supralocaux et aviser la ministre quant à la pertinence d'une intervention de la Commission municipale du Québec à cet égard. Le délai accordé pour la remise du rapport de monsieur Jean-Charles Coutu à la ministre Louise Harel est fixé au **1^{er} avril 2001**.

Le comité formé de délégués(es) élus(es) des municipalités s'est depuis réuni à six reprises, soit les **19 décembre 2000, 16 janvier 2001, 1^{er} février 2001, 14 février 2001, 8 mars 2001 et 15 mars 2001**. »

Il est important de noter que le colloque du 25 novembre 2000 qui réunissait tous les élus municipaux de la MRC de Rouyn-Noranda ainsi que plusieurs officiers municipaux a fait ressortir ce qui suit :

1. Unanimement les municipalités ont rejeté le concept de regroupement municipal pour les seules municipalités faisant partie de l'agglomération de recensement parce qu'il ne réglait pas le sort ou l'avenir des autres municipalités n'en faisant pas partie.¹
2. Ces municipalités, dites « *orphelines* », ont donc réclamé le droit d'analyser diverses options de regroupement avec les municipalités voisines. Les autres municipalités ont bien compris l'exclusion qui menaçait ces municipalités et c'est ensemble qu'elles ont formulé la demande que le délai de production de la résolution réclamée par la ministre des Affaires municipales et de la Métropole soit retardé au 1^{er} avril 2001. Cette dernière a consenti de reporter ce délai à la date précitée.
3. Deux options étaient privilégiées pour fin d'étude soit « *Une ville, une MRC* », soit « *Une ville centre avec trois (3) arrondissements et quatre (4) municipalités* ».

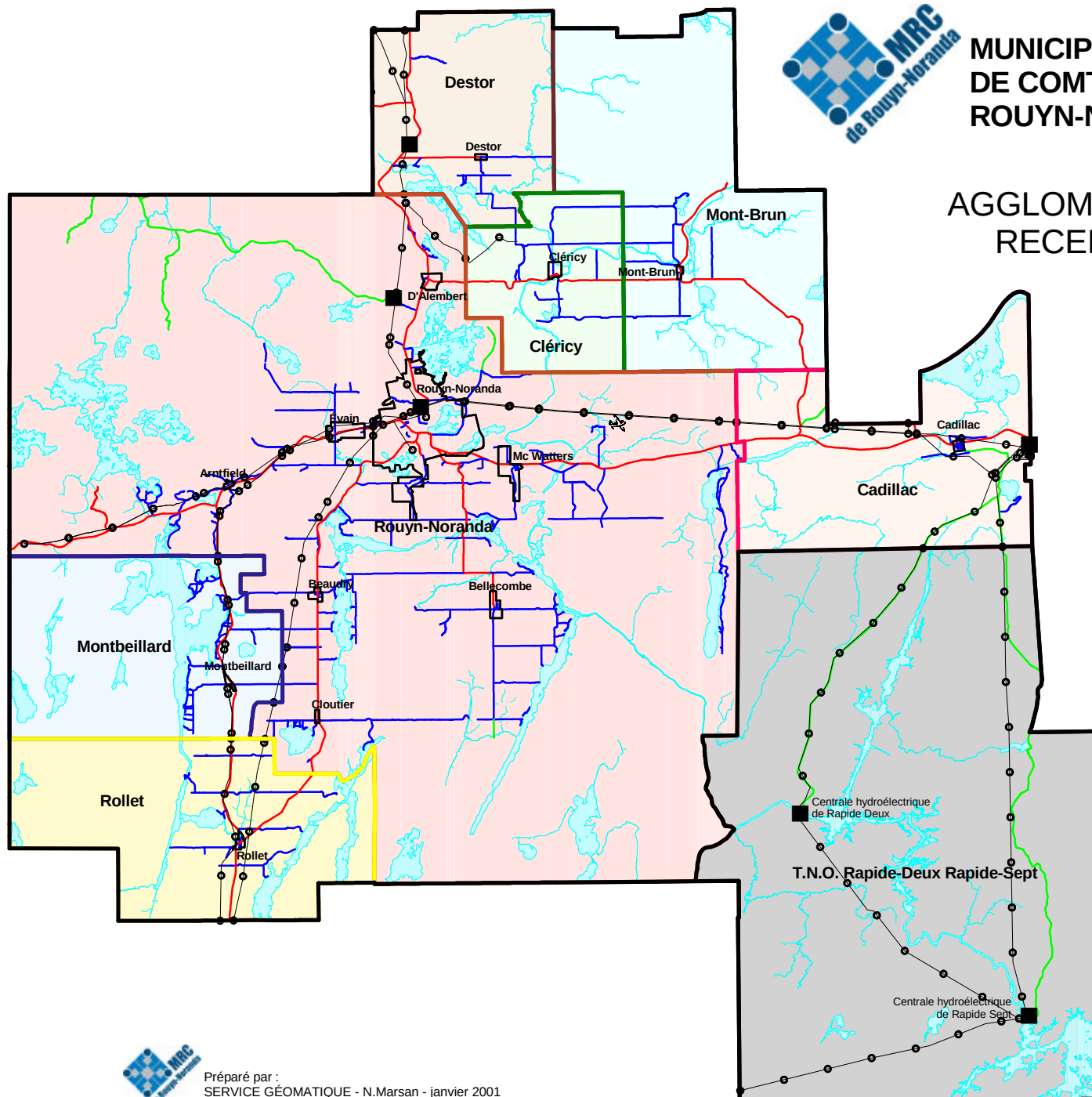
Le comité des élus a convenu en cours de discussion que, suite à la rencontre générale qui a eu lieu le 20 mars 2001, chacune des municipalités passerait avant le 1^{er} avril 2001 une résolution relative à la forme de regroupement qu'elle souhaitait et la transmettrait sans délai au bureau de la MRC.

¹ Voir carte numéro 1



MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE
ROUYN-NORANDA

AGGLOMÉRATION DE RECENSEMENT



Préparé par :
SERVICE GÉOMATIQUE - N.Marsan - janvier 2001

1.2 Une majorité significative

De toutes les résolutions reçues au bureau de la MRC, il ressort que 10 des 13 municipalités ont opté pour un regroupement de toutes les municipalités de la MRC de Rouyn-Noranda avec la ville centre de Rouyn-Noranda.

La municipalité de McWatters, qui est située dans la banlieue immédiate de la ville-centre et dans l'agglomération de recensement, ne voit aucun avantage au regroupement et est même prête à perdre sa péréquation.

La municipalité de Mont-Brun préfère un regroupement avec les municipalités voisines de Destor, Cléricky et D'Alembert.

Quant à la municipalité de Rollet, son conseil estime qu'un regroupement avec la ville centre aurait pour effet d'empêcher le développement économique du milieu rural et il se prononce contre le regroupement avec la ville centre et ne propose aucune autre alternative.

À noter que Mont-Brun et Rollet ne font pas partie de l'agglomération de recensement.

À ces trois oppositions, il n'y a pas plusieurs réponses. La municipalité de McWatters a cause sa situation géographique de municipalité dortoir devra subir le regroupement malgré sa vive opposition. C'est, à mon avis, une question d'équité sociale et d'équilibre. Quant aux municipalités de Mont-Brun (population 552) et Rollet (population 406), elles sont situées aux deux extrémités du territoire de la MRC et il serait sûrement illogique de les laisser seules et à l'écart de l'évolution de toute la MRC.

2. Vers un nouveau défi

Avant d'en arriver à la réorganisation municipale qui est suggérée dans la deuxième partie du présent rapport, il convient de décrire rapidement l'organisation territoriale de la MRC de Rouyn-Noranda et de faire certaines remarques et constatations à la base des recommandations subséquentes. Cette analyse du territoire et ces remarques permettront, je l'espère, de mieux comprendre les recommandations qui suivent.

2.1 L'organisation territoriale de la Municipalité régionale de comté de Rouyn-Noranda

Pour présenter l'organisation territoriale de la MRC de Rouyn-Noranda, je référerai ci-après au **Premier projet** : « *Schéma d'aménagement révisé* » adopté le 17 janvier 2001 par la MRC de Rouyn-Noranda.

« Localisation :

Localisée au centre-ouest de la région de l'Abitibi-Témiscamingue, la MRC de Rouyn-Noranda couvre un vaste territoire de 6 638 kilomètres carrés, bordé par les quatre MRC de la région, soit la MRC d'Abitibi-Ouest au nord, les MRC d'Abitibi et de Vallée-de-l'Or à l'est et la MRC de Témiscamingue au sud, ainsi que par l'Ontario à l'ouest (carte 1).²

Division territoriale :

Constituée le 11 mars 1981, la MRC de Rouyn-Noranda regroupe actuellement onze municipalités rurales, deux villes, Rouyn-Noranda et Cadillac, ainsi que trois territoires non organisés (TNO) situés au sud-est de la MRC. Les trois territoires non organisés Lac-Montanier, Lac-Surimau ainsi que celui de Rapide-des-Cèdres sont généralement reconnus comme le TNO Rapide-Deux/Rapide-Sept. Selon le Répertoire des municipalités du Québec, la MRC de Rouyn-Noranda abrite une population de 43 651 habitants en 2000, dont 72% résident dans la ville de Rouyn-Noranda. »

2.1.1 Les municipalités de la MRC

« Organisation municipale

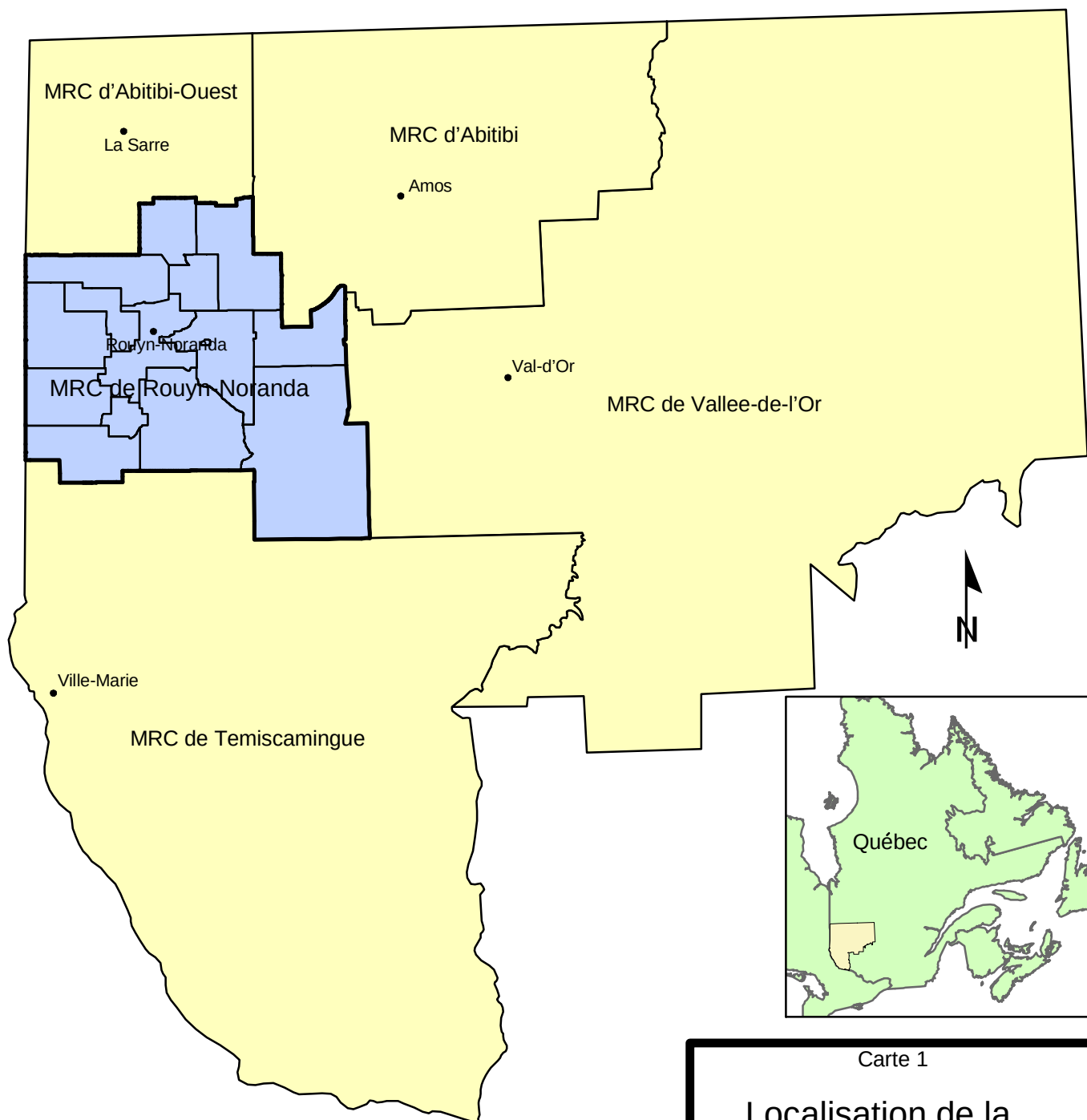
Bien que les paroisses furent fondées et organisées depuis plus de soixante ans, la municipalisation du territoire n'est survenue qu'à la fin des années 1970. La majorité des municipalités n'ont qu'à peine vingt ans d'existence (voir tableau qui suit).

«Historiquement, le fort potentiel de la MRC est à l'origine de la naissance du pôle minier (Rouyn-Noranda) et de plusieurs autres municipalités (Cadillac, McWatters, Évain, Arntfield). De leurs côtés, les divers plans de colonisation de la première partie du vingtième siècle ont largement contribué à l'occupation rurale du territoire.

Le territoire de la MRC se compose en majeure partie (80%) de terres publiques ceinturant un noyau central de terres privées. C'est dans l'aire intramunicipale, ou l'écoumène bâti, comprenant les lots de tenure privée ainsi que les lots publics sous convention d'aménagement forestier des municipalités, où se déroulent les principales activités économiques (carte 4). Les noyaux urbains des municipalités sont au cœur de ces activités. Le territoire se trouve donc caractérisé par une périphérie presque entièrement consacrée à l'exploitation des ressources, principalement la forêt, de même qu'à la chasse, la pêche et la villégiature. » (Extrait du Schéma d'aménagement précité)

² Voir carte numéro 2 ci-contre

Abitibi-Témiscamingue



Carte 1

Localisation de la MRC de Rouyn-Noranda

Echelle approximative 1 : 1 650 000



SERVICE GEOMATIQUE - N.M. - 17/01/2001

Tableau numéro 1 : Évolution des structures municipales

Municipalité	Année d'incorporation	Fusion	Superficie(km ²)
Arntfield	1 ^{er} janvier 1980	Annexion d'une partie du TNO Oeil-du-Nord le 8 mars 1987.	464,98
Bellecombe	1 ^{er} janvier 1979		737,72
Cadillac	21 décembre 1940		406,39
Cléricky	1 ^{er} janvier 1978		193,54
Cloutier	1 ^{er} janvier 1979		105,32
D'Alembert	1 ^{er} janvier 1980	Annexion d'une partie du TNO Oeil-du-Nord le 8 mars 1987.	408,59
Destor	1 ^{er} janvier 1980		271,30
Évain	5 avril 1976	Annexion d'une partie du TNO Oeil-du-Nord le 8 mars 1987.	204,82
Évain (paroisse)	1 ^{er} janvier 1948	Fusion paroisse et village le 5 avril 1976	
Évain (village)	1 ^{er} janvier 1954		
Mc Watters	1 ^{er} janvier 1979		465,31
Montbeillard	1 ^{er} janvier 1980		360,00
Mont-Brun	1 ^{er} janvier 1978		516,39 ¹
Rollet	1 ^{er} janvier 1979		415,20
Rouyn-Noranda	5 juillet 1986		403,97 ²
Rouyn	5 mai 1926	Fusion avec Noranda le 5 juillet 1986	
Noranda	1 ^{er} mars 1926	Fusion avec Rouyn le 5 juillet 1986	
Saint-Guillaume-de-Granada	1 ^{er} janvier 1978	Fusion avec Rouyn-Noranda le 13 décembre 1995	127,89
Lac-Dufault	1 ^{er} janvier 1981	Fusion avec Rouyn-Noranda le 29 janvier 1997	45,38
Beaudry	1 ^{er} janvier 1979	Fusion avec Rouyn-Noranda le 9 février 2000	121,20
TNO (MRC)	1 ^{er} avril 1981		1 684,41
TOTAL			6 637,94

Source : Ministère des Affaires municipales et de la Métropole, juin 1999.

¹ Comprend le parc d'Aiguebelle (215,58 km²).

² Comprend les territoires de Rouyn, Noranda, Saint-Guillaume-de-Granada, Lac-Dufault et Beaudry.

2.1.2 La population et le nombre d'électeurs par municipalité

Le tableau numéro 2 nous indique bien la faible densité de population dans le milieu rural et également le nombre restreint d'électeurs. Ces données seront très importantes lorsqu'il s'agira de diviser le territoire en districts électoraux.

Tableau numéro 2

Population et nombre d'électeurs de la M.R.C. de Rouyn-Noranda		
1. Municipalités faisant partie de l'agglomération de recensement		
	Population (1)	Électeurs (2)
Arntfield	436	369
Bellecombe	786	561
Cloutier	370	262
D'Alembert	958	652
Évain	3 919	2 631
McWatters	2 058	1 394
Rouyn-Noranda	30 990	22 014
Sous-total	39 517	27 883
2. Municipalités hors de l'agglomération de recensement		
Cadillac	952	628
Cléricky	502	348
Destor	488	273
Montbeillard	801	583
Mont-Brun	552	389
Rollet	406	298
Sous-total	3 701	2 519
TOTAL	43 218	30 402
T.N.O.	7	

¹Source : Ministère des affaires municipales et de la métropole, mars 2001.

²Électeurs inscrits à la liste électorale permanente pour la section provinciale de la circonscription électorale de Rouyn-Noranda-Témiscamingue le 16 mars 2001. Bureau du directeur général des élections du Québec.

2.1.3 Les secteurs géographiques de la MRC

« Secteurs géographiques

En 2000, la MRC regroupe treize municipalités réparties à travers cinq (5) secteurs géographiques (carte 5)³. Le regroupement des municipalités s'explique par la proximité de celles-ci, par leur évolution démographique similaire ainsi que par le type d'activité dominante de leur territoire respectif. Ce regroupement en secteurs facilite l'analyse de certains phénomènes qui touchent plusieurs municipalités à la fois.

³ Carte no 3 du présent rapport.

Secteur urbain

La Ville de Rouyn-Noranda, et les municipalités d'Évain, de Mc Watters et D'Alembert, font partie du secteur urbain de la MRC. La Ville de Rouyn-Noranda constitue le principal pôle économique et de services de la MRC. Ce titre lui est dévolu non seulement en raison de la présence de nombreux équipements et infrastructures à caractère régional sur son territoire, mais aussi en raison de sa situation géographique au centre du territoire de la MRC. La Ville de Rouyn-Noranda exerce également une attraction sur le Nord-Est ontarien et sur l'ensemble de la population de l'Abitibi-Témiscamingue en raison de son titre de capitale régionale. Les autres municipalités de ce secteur jouent un rôle plutôt résidentiel même si on y retrouve certaines activités commerciales et industrielles.

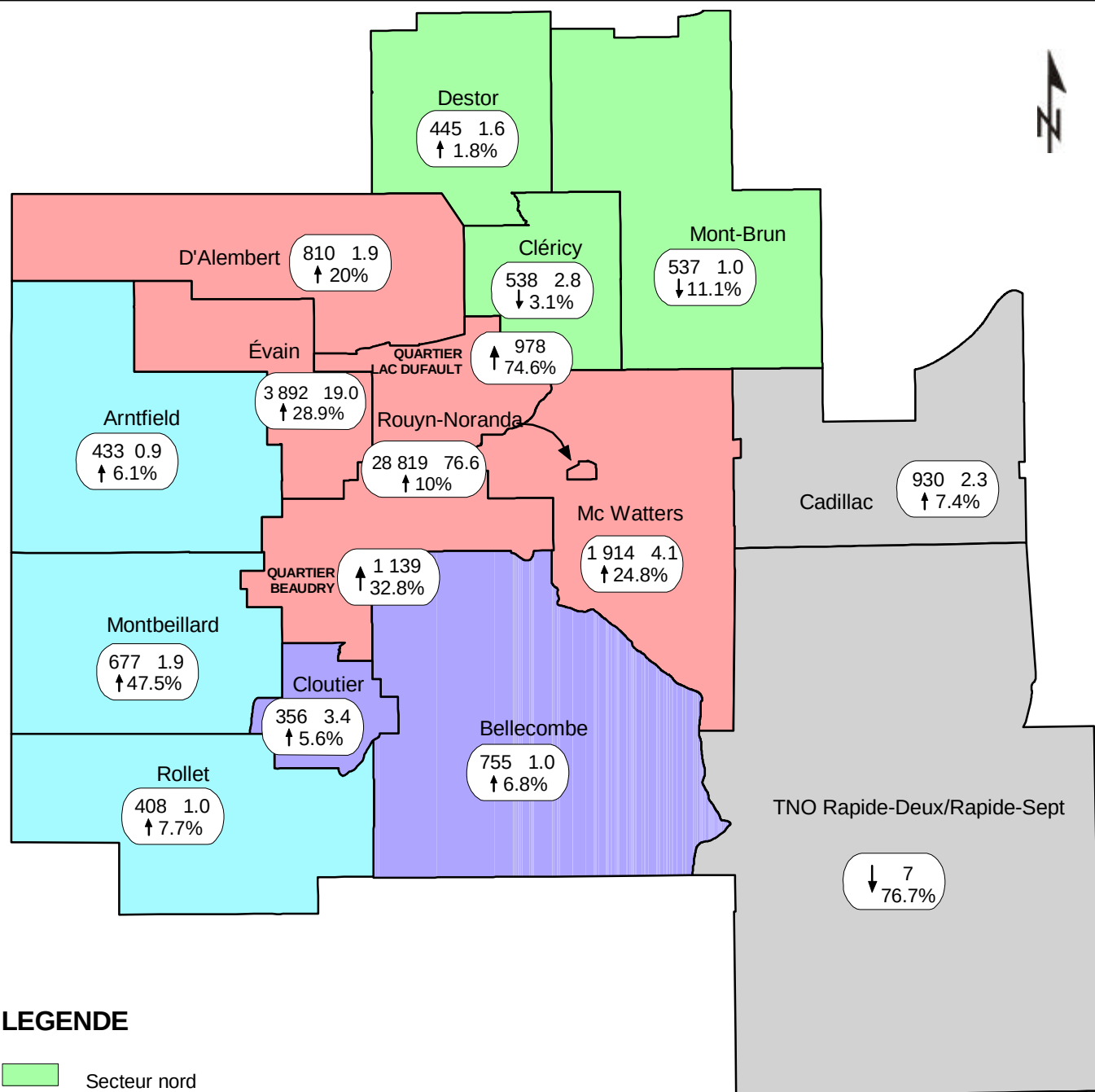
L'importance de la fonction résidentielle et de villégiature ainsi que la présence des institutions locales offrant des services de base à la population caractérisent les municipalités des autres secteurs géographiques de la MRC.

Secteur est

Le secteur est du territoire comprend la Ville de Cadillac et le TNO Rapide-Deux/Rapide-Sept. Ce secteur se particularise par l'exploitation des ressources minérales et forestières et la présence de quelques pourvoiries. On y trouve également deux barrages hydroélectriques sur la rivière des Outaouais. En raison de sa localisation géographique, le développement de la Ville de Cadillac est peu influencé par celui des municipalités qui lui sont contiguës. La croissance de sa population et de ses ménages fluctue principalement en fonction de l'activité minière.

Secteur nord

Le secteur nord regroupe les municipalités de Destor, Cléricky et Mont-Brun et se caractérise par la présence d'activités agricoles et forestières ainsi que la proximité du parc d'Aiguebelle. On observe dans ce secteur une croissance démographique au ralenti relativement aux autres secteurs géographiques de la MRC.



LEGENDE

- Secteur nord
- Secteur ouest
- Secteur sud
- Secteur est
- Secteur urbain

Population en 1996
Habitant / Km²
Variation de population entre 1986 et 1996

Carte 5

SECTEURS GÉOGRAPHIQUES MRC DE ROUYN-NORANDA

ÉCHELLE 1 : 550 000
5 0 5 10 Kilomètres



SERVICE GÉOMATIQUE - NM - 17/01/2001

Secteur ouest

Le secteur ouest est fortement axé sur la villégiature et se compose des municipalités de Arntfield, Montbeillard et Rollet. On y observe une forte augmentation de la population et des ménages et ce, en raison du développement de la villégiature.

Secteur sud

Le secteur sud regroupe les municipalités de Cloutier et Bellecombe qui se caractérisent par la présence d'activités agricoles, forestières et de chalet en bordure des plans d'eau.

Le resserrement de l'économie, allié à un alourdissement des responsabilités dévolues aux municipalités, tendent à favoriser le rapprochement des diverses collectivités dans des perspectives de mise en commun de services et même de fusions. On dénote également une certaine tendance d'occupation du territoire qui favorise la mutation des zones de villégiature en zones résidentielles permanentes. » (Extrait du Schéma d'Aménagement précité).

Je souligne ici que le schéma d'aménagement tient compte du fait que l'ancienne municipalité de Beaudry fait maintenant partie de Rouyn-Noranda. Cette partie de territoire ayant les mêmes caractéristiques que les municipalités de Cloutier et de Bellecombe devra, dans le contexte d'un regroupement global être considérée comme une zone rurale.

Je reproduis sans autres commentaires la carte numéro 6 du schéma d'aménagement qui nous fait voir d'un simple coup d'œil le concept d'organisation spatiale du territoire de la M.R.C de Rouyn-Noranda.⁴

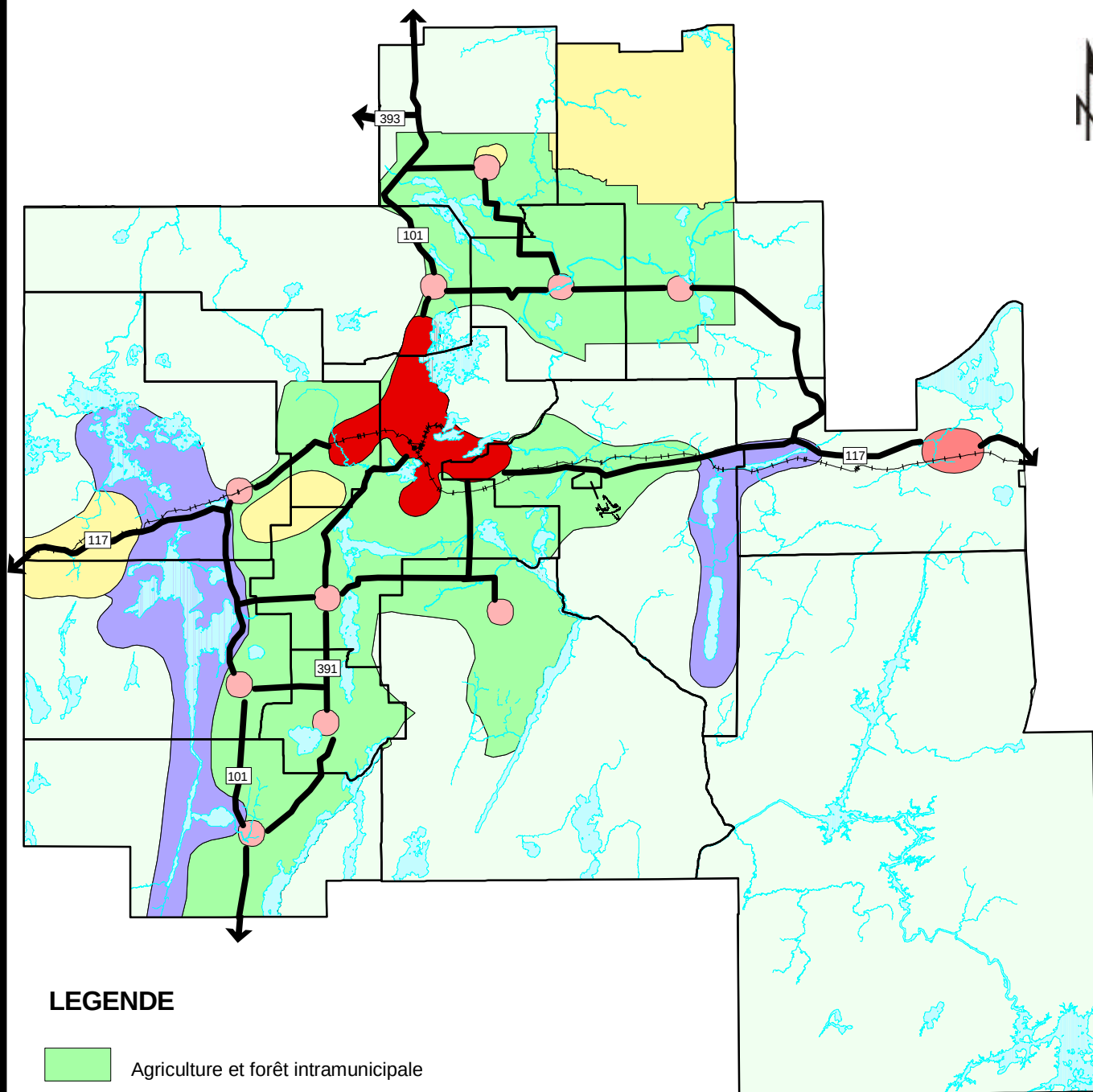
2.2 Remarques et constats importants

2.2.1 L'arrondissement

La notion d'arrondissement a été introduite dans le projet de loi numéro 170, *Loi portant sur la réforme de l'organisation territoriale municipale des régions métropolitaines de Montréal, Québec et de l'Outaouais*.

En analysant cette loi, on s'aperçoit que les arrondissements correspondent fréquemment aux territoires des anciennes municipalités qui regroupent des populations souvent plus importantes que celles de toute la MRC de Rouyn-Noranda et qui de plus regroupent plusieurs districts électoraux.

⁴ Carte no 4 du présent rapport



LEGENDE

Agriculture et forêt intramunicipale

Exploitation des ressources naturelles

Récréation et tourisme

Villégiature

Lien à privilégier

Chemin de fer

Pôle de développement

Pôle régional

Pôle intermédiaire

Pôle local

Carte 6

CONCEPT D'ORGANISATION SPATIALE

ÉCHELLE 1 : 550 000
5 0 5 10 Kilomètres



SERVICE GÉOMATIQUE - NM - 17/01/2001

Retenir le concept d'arrondissement pour la MRC de Rouyn-Noranda suppose que sur le plan administratif on maintiendrait pour ces arrondissements un statu quo administratif que la densité de la population des municipalités ne justifie pas. Il ne me semble donc pas opportun de préconiser la création d'arrondissements dans la nouvelle ville.

2.2.2 Le rural vs l'urbain

Dans une récente étude, Monsieur Bernard Vachon, professeur associé à l'Université du Québec à Montréal, affirme que : « *l'équilibre partenarial entre milieu urbain et milieu rural doit être un objectif à poursuivre dans la réforme* ».⁵

J'estime que cet équilibre partenarial entre le milieu urbain et le milieu rural doit être recherché et atteint à *fortiori* dans le cas du regroupement de municipalités urbaines et rurales. On met souvent en opposition le rural et l'urbain. Une des craintes des citoyens des municipalités rurales est de ne pas être compris par la « *grosse* » administration de la ville et d'être laissés pour compte. Il est important que cette méfiance entre le milieu urbain et le milieu rural s'estompe.

Le milieu rural de la MRC de Rouyn-Noranda possède des ressources étonnantes qui ne peuvent laisser indifférent le milieu urbain. Dans le contexte de la MRC de Rouyn-Noranda où le milieu rural a une très faible densité, il faut qu'une solidarité agissante s'installe et que l'urbain aide à la survie et au développement des petites collectivités. Cela est possible, on n'a qu'à prendre à titre d'exemple l'intérêt récent des hommes d'affaires du Club Défi de Rouyn-Noranda pour le développement des produits agricoles locaux.

Parmi les scénarios de regroupement, on aurait pu préconiser un regroupement de toutes les municipalités rurales qui ceinturent le milieu urbain de Rouyn-Noranda. Cela n'aurait probablement que perpétué une rivalité malsaine entre le milieu rural et le milieu urbain et augmenté le clivage entre les citoyens urbains et ruraux et ce, au détriment du développement économique et social de toute la MRC.

2.2.3 Le sentiment d'appartenance

Dans le même document précité du professeur Bernard Vachon, celui-ci consacre un court chapitre à cette notion d'appartenance. Je reproduis textuellement ce texte qui nous a été fourni par la municipalité de McWatters en annexe à son document « *Un nouveau contrat social* », document produit pour alimenter notre réflexion sur les regroupements.

⁵ Bernard Vachon, professeur associé, Université du Québec Montréal, Restructuration municipale. Le renforcement des MRC comme alternative aux fusions. Conférence donnée à l'assemblée des préfets à la Fédération québécoise des municipalités du Québec, 30 novembre 2000.

« 6. Appartenance et identité locale, autres acquis menacés par la fusion

L'appartenance à une communauté est un sentiment fort, difficilement quantifiable et mesurable, mais qui procure fierté et aussi responsabilité chez la personne. C'est ce sentiment d'appartenance qui est à la source de tous ces mouvements et organismes bénévoles qui viennent combler de nombreux besoins à caractère social, culturel et récréatif dans les municipalités.

Cette appartenance contribue à générer, chez le résidant, une identité à l'égard de sa communauté locale. On est de telle ville ou de tel village, on s'associe à l'image que projette sa municipalité, les attributs, les activités qui la distinguent.

Appartenance et identité locale sont à la base de l'implication citoyenne de la personne dans sa communauté. »

Voilà une définition très intéressante du sentiment d'appartenance. Quelle que soit la forme de regroupement, il faut préserver l'identité des groupements humains constitués au début par les paroisses et plus tard les municipalités. Des moyens d'identification aussi banal que les panneaux routiers devront être conservés pour bien marquer la continuité dans le temps d'une histoire précieuse pour ceux qui l'ont vécue et leurs descendants.

2.2.4 Les services de proximité

Un des éléments importants pour préserver le sentiment d'appartenance dont il vient d'être question est le maintien des services de proximité. Les services de proximité peuvent varier d'une municipalité à l'autre mais, de façon générale, ils sont reliés aux services communautaires et à la qualité de vie des citoyens.

Dans toutes mes rencontres avec les conseils municipaux, il ressort clairement que la plus grande crainte des citoyens de ces municipalités est de perdre leurs services communautaires de nature sociale, culturelle et de loisirs. A n'en pas douter, il faut que la nouvelle ville préserve toutes les ressources communautaires actuellement existantes en plus de donner aux citoyens de ces municipalités une gestion quasi autonome de ces services. Il est donc important, dès le début de l'opération regroupement, de mettre en place les mécanismes nécessaires pour que les citoyens aient la possibilité d'influencer le processus décisionnel de la grande ville.

Les municipalités ont préparé une liste des services de proximité qu'elles désiraient éventuellement conserver après un regroupement. Elles ont identifié trois groupes de services à retenir.

1. Le maintien d'un point de service local lorsque cela est possible mais pas nécessairement permanent ;
2. Le maintien de tous les services bénévoles locaux ainsi que leur soutien soit sous forme monétaire ou sous forme de gratuité des locaux actuellement fournis par la municipalité pour des services comme la bibliothèque, le club d'âge d'or, comité de loisirs, centre de loisirs, centre culturel, parc, aréna, patinoire, club sportif, journal municipal, etc...);

3. Le maintien de mécanisme de consultation active dans les domaines de l'urbanisme et du développement local, économique et social.

2.2.5 Une attitude nouvelle des élus et des fonctionnaires municipaux

Lors de mes rencontres avec les élus et administrateurs municipaux des petites municipalités, on m'a fréquemment souligné l'attitude de certains élus municipaux de la grande ville mais surtout des hauts fonctionnaires municipaux de Rouyn-Noranda. Il est certain que nous retrouvons dans le fonctionnarisme des villes plus peuplées des fonctionnaires qui ont beaucoup de compétence et que, de façon générale, la gestion des dossiers, quels qu'ils soient, se fait habituellement de façon plus rigoureuse. Cependant, il est important que compétence ne soit pas synonyme d'arrogance et de suffisance. De plus, rigueur ne veut pas dire rigidité et incompréhension.

Il est donc important que les administrateurs de la nouvelle ville regroupée soient accueillants et bienveillants pour tous ceux qui seront dorénavant devenus les citoyens de la ville regroupée. De toute façon, les élus comme les fonctionnaires municipaux administrent et gèrent les biens qui appartiennent à tous les citoyens et leur rôle est non seulement de bien gérer l'ensemble des secteurs de la municipalité mais aussi de jouer le rôle de rassembleur et d'accompagnateur dans le développement social et économique des citoyens tant du milieu urbain que du milieu des petites collectivités.

2.2.6 La MRC une institution dépassée?

Dans l'optique d'un regroupement de toutes les municipalités du territoire actuellement couvert par la MRC de Rouyn-Noranda, il me semble évident que l'existence même de la MRC comme structure administrative n'aura plus sa raison d'être. C'est la nouvelle ville qui devra assumer toutes les responsabilités actuelles de la MRC.

D'autre part, pour certaines raisons, on peut penser que l'institution de la MRC dans la région de Rouyn-Noranda était peut-être dépassée. La ville centre qui regroupe au-delà de 80% de la richesse foncière de la région de la MRC est généralement réticente à se faire imposer des décisions par les municipalités locales. D'autre part, les municipalités locales, surtout avec la mise en place de la double majorité, se sentent maintenant impuissantes vis-à-vis la ville centre, d'où une frustration continuelle. Le regroupement de tous au sein d'une même ville amoindrira, il faut l'espérer, les tensions entre les différentes parties du territoire de la nouvelle ville.

2.2.7 La représentation par districts électoraux

On sait qu'en vertu de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q. chap. E-2.2), le nombre de districts électoraux d'une municipalité de 20 à 50,000 habitants est d'au moins dix (10) et d'au plus douze (12) et que chacun des districts électoraux doit comporter un nombre d'électeurs qui ne soit ni supérieur ni inférieur de plus de 15% au quotient obtenu par la division du nombre total des électeurs de la municipalité par le nombre de districts.

Cette règle très équitable et facile d'application dans les districts électoraux fortement urbanisés est plus difficile à suivre lorsqu'on regroupe ensemble des municipalités rurales éloignées les unes des autres avec une ville centre très populeuse. Dans le cas de la MRC de Rouyn-Noranda, seront regroupées avec la ville centre douze (12) municipalités dont dix (10) sont situées en milieu complètement rural et certaines à au-delà de cinquante (50) kilomètres de la ville centre. **Nous nous apprêtons à vivre dorénavant à l'intérieur d'une réalité municipale complètement différente dans laquelle l'urbain, avec une population très dense, fera partie d'une nouvelle ville éclatée avec des secteurs éloignés et à faible densité de population.**

En conséquence, les normes imposées par l'article 12 de la loi précitée devront être modifiées pour faire face à une nouvelle réalité en tenant vraiment compte des critères contenus à l'article 11 de la même loi, c'est-à-dire : *« les barrières physiques, les tendances démographiques, les limites des paroisses, la superficie et la distance. »*. À ces critères, il faudra ajouter *« la faible densité de population des petites collectivités rurales »*. C'est le moyen à prendre pour assurer une représentation adéquate, à long terme, des communautés rurales regroupées avec un milieu urbain densément peuplé. C'est un des seuls moyens de s'assurer qu'elles auront une voix au chapitre et se sentiront partie prenante au développement de toute la nouvelle ville.

De plus, certaines localités, comme celle de Cadillac qui est complètement isolée du centre fortement urbanisé, devront jouir d'un statut spécial au chapitre de la représentation.

DEUXIÈME PARTIE

LA RÉORGANISATION MUNICIPALE DU TERRITOIRE DE LA MRC DE ROUYN-NORANDA

Dans cette deuxième partie, nous allons aborder la réorganisation municipale du territoire proposée en décrivant tout d'abord les scénarios envisagés et ensuite les implications financières reliées au regroupement.

1. Vers une nouvelle organisation municipale

1.1. Les scénarios envisagés

Tel qu'il a été précédemment relaté, à la suite du colloque du 25 novembre 2000, réunissant tous les élus municipaux de la MRC de Rouyn-Noranda et plusieurs de leurs officiers, deux options étaient privilégiées et ont fait l'objet d'analyse de la part des personnes engagées dans l'étude des regroupements soit : « *Une Ville, une MRC* » et « *Une ville centre avec arrondissements et quatre municipalités* ». Un autre scénario mis de l'avant par la municipalité de Mont-Brun a également fait l'objet d'études et de discussions en cours de route. Il en sera traité plus loin. Le tableau qui suit nous donne une bonne idée des trois scénarios étudiés et montre la variation de richesse foncière selon les divers regroupement.

Au cours des semaines qui ont suivi et surtout à compter du 19 décembre 2000, date de la première réunion du « *Comité politique sur l'organisation territoriale de la MRC de Rouyn-Noranda* », les employés de la MRC et ceux du bureau régional du ministère des Affaires municipales et de la Métropole ont accompli un travail de recherches considérable auprès de toutes les municipalités dans le but de fournir au « *comité politique* » toutes les données nécessaires pour bien alimenter les discussions. De plus, le service de comptabilité de la ville de Rouyn-Noranda a préparé plusieurs études évaluant les impacts financiers des différentes formes de regroupement proposées. Toutes ces recherches et études m'ont été transmises au fur et à mesure. D'ailleurs plusieurs ont été réalisées à ma demande ou à ma suggestion.⁶

Dès le début des discussions, auxquelles j'ai pris part comme accompagnateur, j'ai laissé entendre que ma compréhension des buts poursuivis par le Ministère des affaires municipales et de la métropole étaient très clairs. *En effet, ne pourraient échapper aux procédures de regroupement avec la ville centre les municipalités de McWatters et d'Évain dont la partie urbanisée des territoires jouxte la ville centre de Rouyn-Noranda. Les seules municipalités au sein de l'agglomération de recensement de la MRC de Rouyn-Noranda pouvant faire l'objet d'un regroupement différent étaient celles situées à une distance importante de la partie urbaine de Rouyn-Noranda soit les municipalités d'Arntfield, Bellecombe, Cloutier et D'Alembert.*

⁶ Voir l'annexe 1 : Liste des documents produits ou déposés

Tableau numéro 3**DESCRIPTION DES OPTIONS****OPTION : UNE MRC - UNE VILLE**

Municipalités regroupées	Population 2001	Richesse foncière 2001
Les 13 municipalités de la MRC forment une seule ville	43 218 habitants	1 657 944 397 \$

OPTION 2 : TELLE QUE RETENUE LORS DU COLLOQUE DU 25 NOVEMBRE 2000 À ÉVAIN

Municipalités regroupées	Population 2001	Richesse foncière 2001
Arntfield	436	19 786 850 \$
Montbeillard	801	28 327 650 \$
Total	1 237 habitants	48 114 500 \$
Bellecombe	786	20 760 075 \$
Cloutier	370	8 386 600 \$
Rollet	406	9 568 750 \$
Total	1 562 habitants	38 715 425 \$
Cléricy	502	17 468 925 \$
Destor	488	9 956 200 \$
Mont-Brun	552	11 333 850 \$
Total	1 542 habitants	38 758 975 \$
Rouyn-Noranda	30 990	1 304 336 279 \$
D'Alembert	958	26 517 275 \$
Évain	3 919	114 116 875 \$
McWatters	2 058	63 254 375 \$
Total	37 925 habitants	1 508 224 804 \$

Pour la Ville de Cadillac (952 habitants et 23 585 418 \$ de richesse foncière), le statu quo serait maintenu.

OPTION 2 : MODIFIÉE SELON UNE PROPOSITION DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-BRUN

Municipalités regroupées	Population 2001	Richesse foncière 2001
Arntfield	436	19 786 850 \$
Montbeillard	801	28 327 650 \$
Évain	3 919	114 116 875 \$
Total	5 156 habitants	162 231 375 \$
Bellecombe	786	20 760 075 \$
Cloutier	370	8 386 600 \$
Rollet	406	9 568 750 \$
McWatters	2 058	63 254 375 \$
Total	3 620 habitants	101 969 750 \$
Cléricy	502	17 468 925 \$
Destor	488	9 956 200 \$
Mont-Brun	552	11 333 850 \$
D'Alembert	958	26 517 275 \$
Total	2 500 habitants	65 276 253 \$
Rouyn-Noranda (statu quo)	30 990 habitants	1 304 336 279 \$
Cadillac (statu quo)	952 habitants	23 585 418 \$

1.1.1. Scénario : « Une ville centre avec arrondissements et quatre municipalités »⁷

Dans ce scénario, il est proposé qu'Évain (population 3919), McWatters (population 2058) et D'Alembert (population 958) deviennent des arrondissements à l'intérieur de la ville centre de Rouyn-Noranda avec de très larges pouvoirs comme ceux accordés aux arrondissements prévus dans le projet de loi 170 relatif aux regroupements dans les régions métropolitaines de Montréal, Québec et de l'Outaouais.

Pour les motifs que j'ai déjà évoqués dans la première partie de ce rapport, la création d'arrondissements ne me semble pas opportune dans le territoire couvert par la MRC de Rouyn-Noranda. Le peu de densité de population dans les trois municipalités précitées ne justifie pas la création de ce palier de gouvernement municipal. Au lieu d'alléger le processus administratif de la nouvelle ville, on l'alourdirait et on consacrerait dans les faits le statu quo avec en prime des débats à n'en plus finir sur les orientations et les pouvoirs de chacun des arrondissements.

Quant à l'autre partie de ce scénario, soit le regroupement des municipalités du secteur nord (Destor, Cléricky, Mont-Brun et D'Alembert), de celles du secteur ouest (Arntfield et Montbeillard), et du secteur sud (Bellecombe, Cloutier et Rollet) il est devenu, au cours des discussions, de moins en moins réaliste pour les raisons suivantes :

1. Certaines municipalités dont Cadillac, Bellecombe et Arntfield ont pris une position ferme à l'effet qu'elles ne voulaient pas fusionner avec d'autres municipalités que la ville centre.
2. Le regroupement de petites municipalités ensemble suppose un regroupement des activités municipales en un seul endroit (hôtel de ville, garage, etc...) dont les coûts sont difficiles à évaluer, sans compter les conflits latents quant à la localisation de ces services municipaux.
3. Il m'est apparu clairement que pour certaines municipalités le regroupement avec d'autres petites municipalités n'était en fait qu'une façade pour éviter un regroupement avec la ville centre et d'une certaine façon par la suite préserver le statu quo en ne changeant à peu près rien à la structure de gestion de leur municipalité.
4. Les scénarios comptables démontrent que ces petits regroupements n'offrent aucun avantages financiers et ne permettent pas d'entrevoir des économies d'échelle principalement dans la prise en charge de nouveaux services qui deviendront obligatoires (service de police, service incendie, transport adapté, logement social, environnement, eau potable, traitement des déchets, etc...) sans compter la participation aux coûts de gestion des équipements supralocaux.

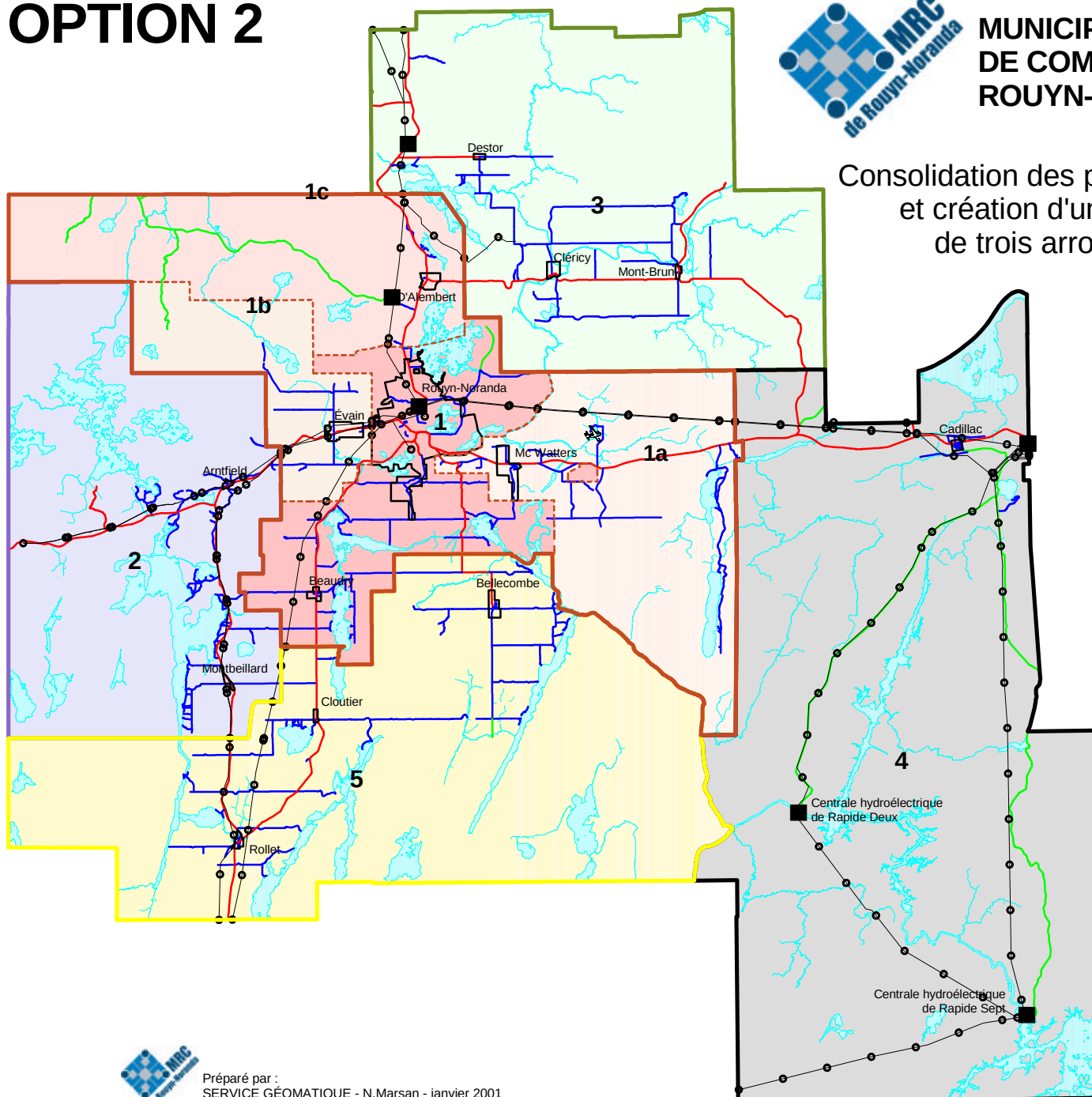
⁷ Voir carte numéro 5

OPTION 2



**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE
ROUYN-NORANDA**

Consolidation des périphéries éloignées
et création d'une ville-centre et
de trois arrondissements.



Préparé par :
SERVICE GÉOMATIQUE - N.Marsan - janvier 2001

Se pose également la question de savoir s'il est réaliste de maintenir la structure administrative de la MRC de Rouyn-Noranda pour une ville centre et quatre petites municipalités.

Dans la partie sud du territoire la municipalité de Bellecombe n'a aucune liaison directe avec les autres municipalités de Cloutier et de Rollet depuis le regroupement de la municipalité de Beaudry avec Rouyn-Noranda. En effet le territoire de Beaudry sépare ces deux municipalités.

5. Certains regroupements ont été envisagés autour des municipalités d'Évain et de McWatters. Ces regroupements (Évain, Arntfield, Monbeillard) et (McWatters, Bellecombe, Cloutier, Rollet) ne me semblent pas réalistes et en conformité avec l'orientation prise par le gouvernement du Québec. Les deux municipalités d'origine que sont Évain et McWatters ne peuvent sûrement pas jouer le rôle de ville-centre.

D'une part, la partie urbaine de la municipalité d'Évain est adjacente à Rouyn-Noranda et sa population, à l'occasion d'un référendum s'est déjà prononcée en faveur du regroupement avec Rouyn-Noranda. De plus, la municipalité d'Arntfield ne semble pas vouloir s'affilier avec Évain puisqu'elle a déjà fait une demande de regroupement avec la ville de Rouyn-Noranda.

D'autre part, McWatters n'a aucun accès direct par route avec Bellecombe sauf en passant par Rouyn-Noranda et de plus, le territoire de McWatters n'a pas la même vocation que les trois autres.

6. Enfin, le regroupement de McWatters avec la ville de Rouyn-Noranda réglerait une fois pour toute une incongruité qui persiste c'est-à-dire l'enclave de l'aéroport de Rouyn-Noranda. Cet aéroport, qui dessert, en plus du territoire de la MRC de Rouyn-Noranda, la population du Témiscamingue et une grande partie de l'Abitibi-Ouest, appartient à la ville de Rouyn-Noranda, est géré par celle-ci mais se trouve entièrement enclavé dans la municipalité de McWatters.

En somme, procéder à la mise en place du scénario « *une ville centre avec trois arrondissements et la création de quatre municipalités environnantes* » consacrerait une espèce de statu quo un peu amélioré mais qui serait sans aucun doute remis en question d'ici quelques années lorsque les responsabilités des municipalités augmentent.

Quant à réaliser un changement de la structure de la MRC de Rouyn-Noranda aussi bien ne pas se contenter de demi-mesures et prendre le parti de consolider l'ensemble du territoire, lui donner une unité de gestion qui aura pour objectif d'améliorer la qualité de vie des citoyens et assurer plus aisément leur avenir surtout dans les petites localités.

1.1.2. Scénario « Une ville, une MRC »

Lors de mes rencontres avec les élus municipaux, j'ai bien réalisé que la majorité des municipalités auraient préféré le statu quo à un regroupement forcé. En d'autres termes, ce n'est pas de gaieté de cœur que les élus municipaux ont accepté d'étudier des modèles de regroupements.

D'ailleurs, sur le plan fiscal, dans l'immédiat, la fusion municipale ne changera pas grand chose à leur situation. Ce que les élus ont compris par ailleurs c'est, qu'à long terme, cette situation pourrait être très perturbée par les nouvelles responsabilités qui seront mises à leur charge par le gouvernement du Québec et par la disparition de certains programmes comme la péréquation et l'aide pour les services de voirie.

D'autre part, il n'y a pas nécessairement de grands avantages financiers pour la ville de Rouyn-Noranda de regrouper toutes les municipalités avoisinantes. En effet, contrairement à ce qui se passe dans certaines agglomérations importantes comme celle de Sherbrooke par exemple, le compte de taxes des citoyens de la ville centre de Rouyn-Noranda ne sera pas allégé automatiquement à la suite du regroupement. Au contraire, l'ensemble des études nous laisse entrevoir un statu quo pour l'immédiat. *Cependant, après quelques années, lors de la disparition de certains programmes d'aide pour les petites municipalités, d'importantes hausses de taxes sont à prévoir.*

Ces augmentations de taxes si elles se matérialisent seront, en grande partie, une conséquence directe du regroupement. D'ailleurs, pour l'actuelle Ville de Rouyn-Noranda, il semble bien qu'à long terme l'option la plus avantageuse sur le plan fiscal soit le statu quo.⁸ **Dans un territoire vaste comme celui de la nouvelle ville, regroupant 15 localités dispersées et à faible densité de population, il faudra maintenir certains programmes existants ou mieux, qu'un nouveau pacte fiscal remplace tous ces programmes qui sont onéreux à administrer tant pour les municipalités que pour le gouvernement du Québec.**

Évidemment, il est important ici de garder en mémoire que les études effectuées n'ont pas évalué les économies d'échelle qui pourront éventuellement être réalisées de même que celles provenant de la disparition d'un palier de gouvernement municipal soit la MRC. Disons qu'il y en aura sûrement, elles ne seront certes pas aussi considérables qu'on pourrait le croire. En effet, si on veut conserver les services en milieu rural et « *stimuler la capacité des collectivités locales à se prendre en charge, afin d'assurer le maintien de communautés rurales vivantes et dynamiques* »⁹, on ne pourra pas réduire les budgets actuels dans les petites collectivités puisqu'ils sont déjà au minimum avec une faible population pour supporter toute augmentation de services.

Nonobstant ces constatations, dans le contexte où un regroupement municipal est imposé, le choix « Une ville, une MRC » me semble le meilleur qui puisse être fait pour l'avenir de l'agglomération formée par Rouyn-Noranda et les 12 autres municipalités de la MRC.

⁸ Voir annexe numéro 4

⁹ Livre blanc sur la réorganisation municipale, page 26, 2e paragraphe

Il y a, par ailleurs, plusieurs avantages à la constitution d'une seule ville dans la MRC de Rouyn-Noranda.

1. Le regroupement des services administratifs en un seul endroit permettra une administration plus rigoureuse des budgets afférents à toutes les anciennes municipalités et pourra engendrer éventuellement des économies d'échelle.
2. Les collectivités locales pourront faire appel à une expertise et à du personnel spécialisé au sein de la fonction publique municipale et se verront offrir des services de meilleure qualité.
3. La nouvelle municipalité aura plus de facilité pour la réalisation de projets spéciaux dans les petites collectivités vu son pouvoir d'emprunt et l'importance de la population appuyant ses projets.
4. Le financement des équipements supralocaux se fera sans heurts en proportion de l'évaluation municipale sans qu'il soit nécessaire de discuter d'autres répartitions entre les municipalités.
5. Puisque c'est l'ensemble des élus municipaux, provenant tant des petites collectivités que du milieu plus urbanisé, qui décideront du développement de l'ensemble du territoire, il y a des chances que celui-ci soit plus ordonné et plus en accord avec les intérêts de chacun.
6. Comme il n'y aura qu'un seul palier de décision, on pourra mener plus rondement la planification de l'aménagement du territoire par la confection du schéma d'aménagement et éliminer certaines lourdeurs et discussions inutiles relativement aux autres compétences qui étaient jusque là responsabilité de la MRC comme par exemple dans la mise en valeur des lots intramunicipaux.
7. La disparition des antagonismes entre les municipalités apportera sûrement beaucoup de sérénité dans les discussions, tous les élus municipaux ayant dorénavant intérêt à ce que toutes les parties du territoire se développent harmonieusement. Un nouveau sentiment d'appartenance apparaîtra dans un avenir prochain qui aidera au développement de tout le territoire de la nouvelle ville.
8. On retrouve à l'intérieur du territoire de la nouvelle municipalité plusieurs joyaux (Parc d'Aiguebelle, Collines Kekeko, Mont Chaudron, etc.) qui n'attendent que des actions concrètes pour être mis en valeur au bénéfice des localités adjacentes. À titre d'exemple, Mont-Brun, porte d'entrée de la réserve Parc d'Aiguebelle pourrait sûrement bénéficier de l'apport et du poids de la nouvelle ville dans l'amélioration de ses structures d'accueil.

9. La consolidation du rôle de Rouyn-Noranda comme capitale régionale n'est pas le moindre des avantages au regroupement. Ville universitaire, collégiale, siège de nombreux bureaux régionaux, avec une vie culturelle très développée et un secteur des loisirs très bien organisé, le regroupement de Rouyn-Noranda avec son entourage immédiat lui permettra de jouer encore mieux son rôle de leader du développement régional.

1.2. L'organisation politique

L'organisation politique ou encore mieux la réorganisation politique envisagée doit tenir compte de toutes les remarques précédentes et également avoir pour but de rencontrer les objectifs et les attentes exprimés par les différentes collectivités rurales du territoire soit :

- La participation de ces communautés à la gestion de leur environnement immédiat;
- Le maintien des services existants;
- La préservation de l'identité des petites communautés ou collectivités afin qu'elles ne soient pas noyées ou affaiblies dans leur identité par l'appartenance à une grande municipalité.

La réforme municipale doit avant tout être effectuée pour le bénéfice des citoyens. Ce sont eux qui doivent être au centre de la réforme et qui doivent être en mesure de la prendre en main. L'occasion nous est donnée d'inverser la pyramide des pouvoirs et de permettre aux citoyens de prendre les décisions clés qui concernent leur milieu. L'administration joue en somme le rôle de ressource conseil pour mieux ordonner la réalisation des objectifs que se donnent les citoyens. Le pouvoir politique a pour mission de valider le tout.

Pour rencontrer ces objectifs, je propose deux niveaux de divisions territoriales soit un premier niveau plus près du citoyen qui se nommera « **Secteur** » destiné à s'approprier la vie communautaire du milieu. Ce niveau de gestion n'est pas prévu dans les différentes lois municipales et devra être mis en force par le décret de regroupement avec possibilité de modification par le futur conseil municipal après novembre 2006. Le deuxième niveau, celui prévu par la loi, le « **district électoral** », embrasse un ou plusieurs secteurs de la nouvelle ville.

1.2.1 Les secteurs locaux

Les secteurs locaux sont dispersés sur tout le territoire tant en milieu urbain que rural. Dans le milieu rural, les secteurs couvriront, pour l'instant du moins, le même territoire que les anciennes municipalités rurales et continueront à porter les noms utilisés jusqu'à présent. Ainsi, on parlera du Secteur Cléricky, du Secteur Rollet, du Secteur McWatters, du Secteur Évain, du Secteur Cadillac, etc.. D'ailleurs, ces secteurs devront continuer à être identifiés sur les routes comme ils le sont actuellement en ajoutant éventuellement la notion de secteur.

Pour l'instant, j'ai identifié 23 secteurs¹⁰ qui couvrent les districts électoraux actuels de Rouyn-Noranda, les 12 municipalités de la MRC et les territoires non organisés.

Tableau numéro 5 : Le nouveau découpage du territoire de la MRC de Rouyn-Noranda

Découpage électoral de la Ville de Rouyn-Noranda à compter de la mise en vigueur du décret jusqu'au mois de novembre 2006				
Districts	Secteurs	Nombre d'électeurs	Première étape Nombre de sièges Du début à novembre 2002	Deuxième étape Nombre de sièges novembre 2002 à novembre 2006
No 1	Secteur Noranda-Nord Secteur Lac-Dufault	2560	1	1
No 2	Secteur Vieux-Noranda	2419	1	1
No 3	Secteur Rouyn-Noranda Ouest	2638	1	1
No 4	Secteur Dallaire	2485	1	1
No 5	Secteur Centre-Ville	2406	1	1
No 6	Secteur de l'Université	2265	1	1
No 7	Secteur Des Pionniers	2693	1	1
No 8	Secteur Granada	2103	1	1
No 9	Secteur Évain	2631	1	1
No 10	Secteur Arntfield (369 électeurs) Secteur Montbeillard (583 électeurs) Secteur Rollet (298 électeurs)	1250	1 1 1	1
No 11	Secteur Bellecombe (561 électeurs) Secteur Beaudry (796 électeurs) Secteur Cloutier (262 électeurs)	1619	1 1 1	1
No 12	Secteur D'Alembert (652 électeurs) Secteur Destor (273 électeurs) Secteur Cléricy (348 électeurs) Secteur Mont-Brun (389 électeurs)	1662	1 1 1 1	1
No 13	Secteur McWatters	1394	1	1
No 14	Secteur Cadillac (628 électeurs) Secteur des Rapides (7 électeurs)	635	1	1
	Total nombre de sièges :		21	14

Les élections prévues en 2001 sont suspendues dans toutes les municipalités de la MRC de Rouyn-Noranda jusqu'en novembre 2002.

Le décret regroupant les municipalités de la MRC de Rouyn-Noranda prend effet dès sa publication qui devrait se faire avant le 30 août 2001.

¹⁰ voir tableau numéro 5, page suivante

La délimitation du territoire de ces secteurs, mais non leur dénomination, pourra être changée éventuellement mais uniquement après 2006. Cependant, même après cette date, les secteurs correspondant aux anciennes municipalités entourant Rouyn-Noranda avant 1990, c'est-à-dire avant les regroupements de Granada, Lac Dufault et Beaudry, devront conserver leur identité nominale et un mode de représentation similaire à celui que je propose ici.

Dans le découpage sectoriel que je propose, les anciennes municipalités qui ont été récemment regroupées avec la ville de Rouyn-Noranda retrouvent leur nom et sont à nouveau identifiées mais comme secteurs. Ainsi, on identifie : le Secteur Granada, le Secteur Beaudry et le Secteur Lac Dufault. Il sera important de plus, que dans toutes les publications de cartes, routières ou autres, représentant le nouveau territoire de la ville de Rouyn-Noranda, tous les secteurs soient bien identifiés.

Ces précautions peuvent paraître banales mais elles sont essentielles pour préserver l'identité des collectivités qui ont donné naissance à la région et pour ne pas occulter notre passé et notre histoire. Déjà, après quelques années seulement, sur de nouvelles cartes publiées par des organismes officiels, on ne distingue plus où sont les anciennes municipalités regroupées Granada, Beaudry, Lac Dufault.

Le milieu hautement urbanisé est aussi divisé en secteur. Ainsi un district électoral urbain pourra correspondre à un ou à deux secteurs selon le cas. De plus, un secteur urbain pourra être géré comme un secteur rural si les citoyens le juge à propos. Cette perspective devient intéressante lorsqu'il est question de revitalisation d'un secteur en particulier. D'ailleurs, la Ville de Rouyn-Noranda, qui est fière de participer au mouvement Ville et Villages en santé, y trouvera peut-être un moyen d'animer certains secteurs urbains en intéressant des citoyens à participer à la mise sur pied de *Corporations des services communautaires et qualité de vie* dont il est question un peu plus loin.

1.2.2. Les districts électoraux

En milieu rural, vu la faible densité des populations, les districts électoraux seront habituellement constitués de plusieurs secteurs regroupés afin de réunir un nombre suffisant d'électeurs et de limiter le nombre de conseillers. En milieu urbain, les districts électoraux correspondront généralement à un secteur.

Cependant, comme je l'ai indiqué dans mes remarques sur les districts électoraux,¹¹ le regroupement de plusieurs petites municipalités rurales avec un grand centre urbain commande que le modèle jusqu'à présent connu et reconnu par la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* soit amélioré et qu'un élu municipal puisse représenter un nombre moindre d'électeurs.

Le tableau reproduit précédemment montre la division territoriale qui m'apparaît la plus adéquate et qui a des chances d'assurer une représentativité suffisante pour toutes les anciennes municipalités du territoire sans pour cela brimer la représentativité de l'élu municipal en milieu urbain.

¹¹ Voir page 21

Pour le découpage des districts électoraux,¹² j'ai étudié plusieurs modèles pour finalement adopter un modèle qui se rapproche beaucoup des secteurs géographiques décrits dans le premier projet du *Shéma d'aménagement révisé* préparé par la MRC de Rouyn-Noranda et reproduit au début du présent rapport¹³ et aussi des modèles de regroupement étudiés dans une recherche commandée par la MRC suite à une proposition du préfet, monsieur Michel Cliche.¹⁴

Voici brièvement quelques commentaires sur les raisons à la base de mon choix de découpage électoral : ¹⁵

1. Le découpage électoral dans l'organisation territoriale de la future ville est important non seulement pour assurer une bonne représentation des citoyens mais également pour la gestion courante de la municipalité.
2. Les districts 1 à 9 et 13 sont des secteurs, urbains ou fortement urbanisés, où se retrouve un nombre de citoyens suffisant pour former un district fort. Vu la densité de leur population, les secteurs Évain et McWatters sont assurés d'être représentés au conseil de la nouvelle ville.
3. Le district numéro 10 regroupe les secteurs Arntfield, Montbeillard et Rollet (1250 électeurs). Ces secteurs sont reliés entre eux par les mêmes routes provinciales (Route 101 et 117) et possèdent une même vocation de villégiature et de plein air avec leurs nombreux lacs et rivières et un centre de ski alpin. La vocation agricole de Montbeillard et Rollet n'est pas à négliger et permettra des relations intéressantes avec le district voisin numéro 11.
4. Le district numéro 11 regroupe les secteurs Bellecombe, Beaudry et Cloutier (1619 électeurs), trois secteurs qui ont des voies de communication entre eux et accessibles par une route principale soit la route 391. De plus, ils ont tous les trois, dans leur territoire des activités agricoles et forestières ainsi que des plans d'eau intéressants.
5. Le district numéro 12 regroupe les secteurs au nord de Rouyn-Noranda soit D'Alembert, Destor, Cléricky et Mont-Brun (1662 électeurs). Ces secteurs sont tous reliés entre eux et accessibles par la route provinciale 101. En général, ils ont pour l'essentiel des caractéristiques semblables.
6. Le district numéro 14 regroupe le secteur Cadillac et des territoires non-organisés que je nomme *Secteur des Rapides*. On retrouve, dans ce dernier secteur, les installations de l'Hydro-Québec au Rapide 2 et au Rapide 7. Il recouvre trois territoires non-organisés nommés Lac-Montanier, Lac-Surimau et Rapide-des-Cèdres.

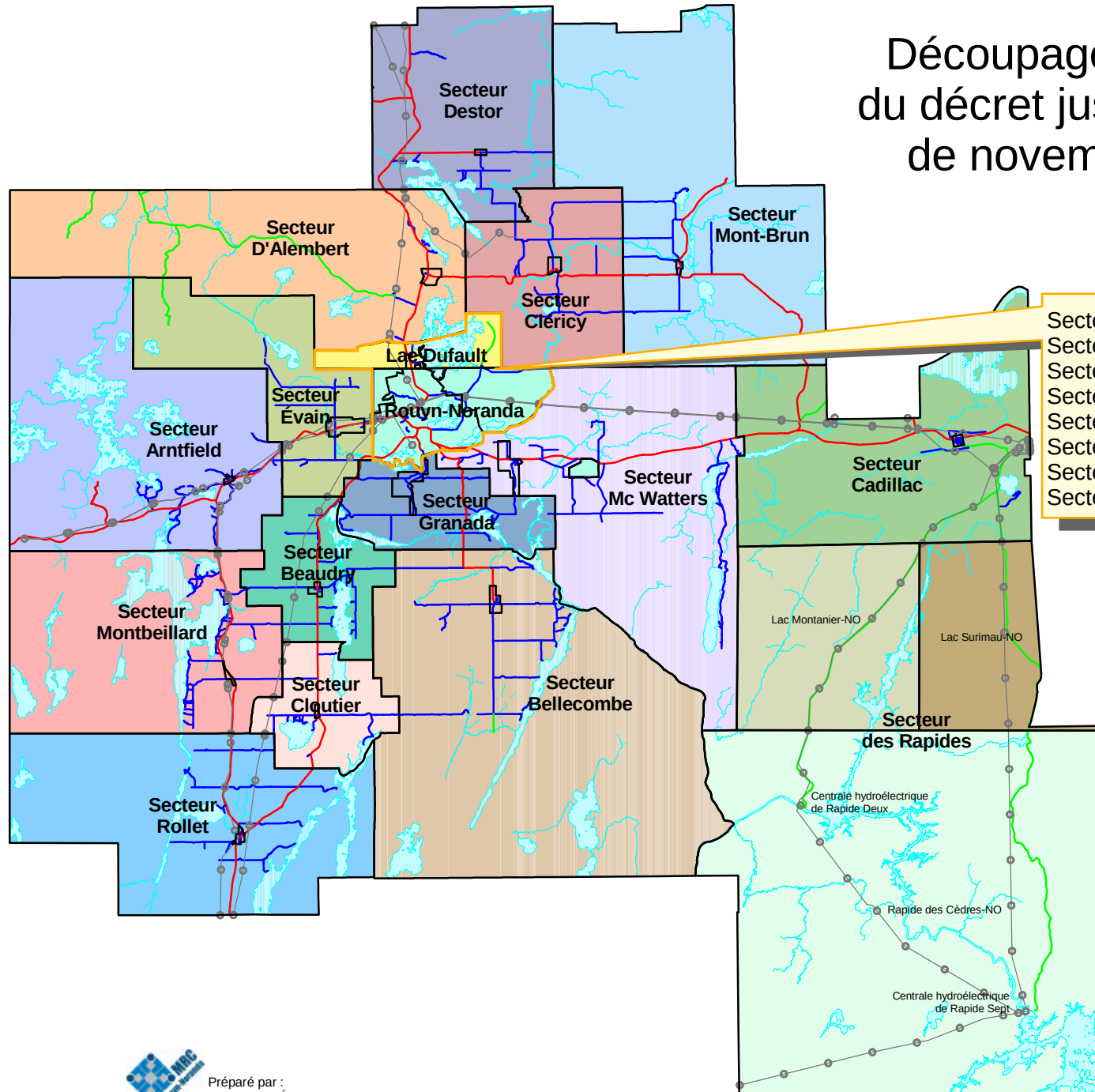
¹² Voir carte numéro 6

¹³ Voir page 15

¹⁴ Rapports disponibles au bureau de la MRC de Rouyn-Noranda

¹⁵ Consulter les cartes 3 et 4 aux pages 16 et 18

Découpage Électoral du décret jusqu'au mois de novembre 2006



Secteur Noranda-Nord
Secteur Lac-Dufault
Secteur Vieux-Noranda
Secteur Rouyn-Noranda Ouest
Secteur Dallaire
Secteur Centre-Ville
Secteur de l'Université
Secteur Des Pionniers



Préparé par :
SERVICE GÉOMATIQUE - N.Marsan - avril 2001

Ces Secteurs (Cadillac et des Rapides), même s'ils ont un nombre d'électeurs restreint, doivent être réunis dans un même district électoral en raison de leur éloignement et isolement de la ville centre et la grandeur de leur territoire.

Ce district électoral, pose un problème particulier. Le Secteur Cadillac est complètement isolé de toutes les autres municipalités du territoire avec un *no man's land* d'environ 40 kilomètres à partir de McWatters et vers le sud, il est la porte d'entrée du *Secteur des Rapides*.

Le Secteur Cadillac pourrait théoriquement former un district électoral avec le secteur McWatters mais la disproportion des populations fait en sorte qu'il y a peu de chance que le secteur de Cadillac soit un jour représenté au sein du conseil municipal de la future ville. De plus, le Secteur Cadillac, qui a déjà été plus peuplé, possède d'importantes infrastructures. Le *Secteur des Rapides*, qui n'a pas de population significative et dont la nouvelle ville de Rouyn-Noranda aura la responsabilité, pourra être plus facilement desservi à partir du Secteur Cadillac.

On notera ici qu'il faudra que le gouvernement du Québec procède à la municipalisation des territoires non-organisés précités après entente avec la nouvelle ville pour l'entretien des routes d'accès aux ressources existantes de même que pour sa gestion.

1.2.3 La municipalité régionale de comté (MRC)

Les domaines de responsabilités actuellement assumés par la MRC sont importants et devront recevoir de la part du futur conseil municipal la même attention que les autres secteurs de l'administration municipale. Le bilan des actions de la MRC depuis 1994 est éloquent.¹⁶ L'intégration des services actuels offerts par la MRC de Rouyn-Noranda avec ceux de la ville centre ne sera pas une tâche facile. Souvent, les points de vues entre ces deux institutions sont divergeants, l'une étant plus près du milieu rural et préoccupée par l'aménagement d'un territoire très vaste et l'autre axée surtout sur des besoins urbains.

J'ai pu remarquer qu'il y avait d'ailleurs une certaine méfiance entre ces deux institutions et qu'on remettait en question les points de vue, les orientations et la capacité de l'autre de gérer certains dossiers. Rien de très profond cependant. Il faudra bien que ces attitudes disparaissent et que l'intégration se fasse dans le respect des uns et des autres. Je suis persuadé que tous ont à apprendre les uns des autres.

Certains services, comme celui de l'évaluation devront être remis en question, mais il me semble important, juste et équitable que tous les employés cadres et autres de la MRC soient intégrés dans la fonction publique municipale de la nouvelle ville en tenant compte de leurs années d'expérience et de leurs qualifications. Le **décret** statuant sur la constitution de la nouvelle ville devra prévoir que tous les employés de la MRC, syndiqués et non-syndiqués bénéficient des mesures d'arbitrage prévues au projet de loi 124 relativement à leur intégration à titre de membre du personnel de la nouvelle ville.

¹⁶ Voir annexe 3: Bilan des actions de la MRC de Rouyn-Noranda de 1994 à 2001

1.3 Les organismes de gestion locale et de concertation de district

La nouvelle ville de Rouyn-Noranda présentera **un modèle à peu près unique** au Québec. En effet, elle regroupera une ville centre, qui possède au-delà de 90% de la valeur foncière du territoire de la MRC actuelle de Rouyn-Noranda, avec des petites localités ayant une très faible densité de population. A cette situation unique, il faut trouver des solutions différentes et c'est ce qui sera proposé dans les lignes qui suivent.

L'exemple le plus intéressant qui existe actuellement est celui des localités faisant partie de la Municipalité de la Baie James. Ces localités, Villebois, Val-Paradis, Beaucanton (au nord de La Sarre) et Radisson (près du barrage LG-2), situées à quelques centaines de kilomètres de Matagami, siège social de la municipalité, sont pourvues d'un conseil local muni de pouvoirs délégués semblables à ceux d'un conseil municipal. Ce conseil local est soumis au pouvoir de surveillance et de contrôle de la Municipalité de la Baie James. Toute dépense ou engagement au-delà de 15,000\$ doit être contresignée par un représentant autorisé de la Municipalité.

Un autre exemple beaucoup plus près de nous, me conforte dans l'orientation que je propose. En effet, la Ville de Rouyn-Noranda, suite au regroupement avec la municipalité de Beaudry, a décidé de laisser au *Comité des loisirs* existant la responsabilité totale de la gestion de ce service et elle lui verse en bloc le budget qui lui revient. Le budget est d'ailleurs préparé par le Comité avec les officiers de la Ville et ensuite approuvé par le conseil municipal. Il en est de même pour la bibliothèque qui est administrée par une corporation locale.

Pour le regroupement actuel, je **propose** la mise sur pied d'un organisme **paramunicipal** dans chacun des secteurs de la nouvelle ville. Le nom de cet organisme sera « *La corporation des services communautaires et qualité de vie de (... nom du secteur...)* ». Au niveau du district électoral, **je propose** la création d'un « *comité concertation de district* ». Voici en quelques mots une description de chacun de ces deux organismes de gestion et/ou de concertation.

1.3.1. *La corporation des services communautaires et qualité de vie*

L'organisme représentatif des citoyens d'un secteur se nomme « ***La corporation des services communautaires et qualité de vie*** ». Il s'agit d'un organisme paramunicipal à qui est confié, comme son nom l'indique, la gestion de l'ensemble des services communautaires et de ceux assurant la qualité de vie des citoyens. La plupart de ces services correspondent aux services de proximités identifiés par les municipalités dans les études qu'elles nous ont transmises.

Il peut sembler étonnant d'introduire un organisme paramunicipal, une corporation sans but lucratif, pour administrer des services municipaux. Mais cela n'est pas nouveau. Ne confie-t-on pas, dans certaines grandes métropoles, des services municipaux à de tels organismes qui administrent des budgets autrement plus importants que ceux qui sont gérés par nos petites localités.

Toutes les personnes inscrites sur la liste des électeurs du secteur sont automatiquement membres de cette corporation et ont droit de vote pour élire un exécutif composé d'un président, d'un vice-président et d'un secrétaire. Elles ont le droit d'être candidat à l'une de ces fonctions. Le conseil d'administration de cette corporation est formé de ces trois personnes ainsi que des délégués des différents organismes locaux **agréés** par le conseil municipal (comité des loisirs, club de l'âge d'or, centre communautaire, bibliothèque, etc...).

La fonction de ce comité sera, entre autre :

- de préparer le budget du secteur en coopération avec la direction des services municipaux,
- d'administrer ce budget reçu en dotation de la Ville pour le secteur,
- de participer aux jurys de sélection pour l'engagement des employés du secteur,
- de répartir entre les différents comités municipaux **agréés** les budgets approuvés,
- d'administrer un certain budget discrétionnaire pour des dons à des organismes communautaires locaux et, s'il y a lieu, pour payer une certaine rémunération maximale aux membres de l'exécutif si tel est le choix du conseil d'administration local. Si les sommes prévues pour cette rémunération ne sont pas utilisées à ce titre, elles peuvent être utilisées à d'autres fins par la Corporation (à titre d'exemple : récompenser les bénévoles du secteur, subventionner un projet communautaire, etc.),
- de collaborer localement au programme Villes et Villages en Santé.

Cette façon de procéder contribuera certainement à maintenir une vie communautaire active ainsi que le bénévolat dans toutes les localités tout en laissant une grande marge d'autonomie à leurs citoyens. D'ailleurs, il doit être prévu que les directeurs des services municipaux, obligatoirement, consulteront l'exécutif de la corporation des services communautaires et de la qualité de vie lors de la préparation des budgets pour le secteur concerné.

De plus, ce comité exécutif de trois personnes, étant d'une certaine façon l'antenne municipale au niveau des petites localités, devra, en plus ou avec l' élu du district, être aussi consulté par tous les autres services municipaux pour analyser la qualité des services et s'enquérir des satisfactions et insatisfactions et discuter des améliorations possibles.

Un contrat, renouvelable à chaque année, sera signé entre la Ville et la *Corporation*. Ce contrat décrira les pouvoirs délégués à la *Corporation*, les responsabilités respectives des parties et les règles de gestion. En cas de défaut d'une *Corporation* de s'acquitter de ses obligations ou en cas de contraventions importantes aux règles de gestion établies, les services municipaux seront autorisés à prendre la relève.

Enfin, à moins que le décret à venir puisse attribuer la qualité corporative aux *Corporations des services communautaires et qualité de vie*, c'est la Ville qui procédera à leur incorporation en vertu de la troisième partie de la Loi sur les compagnies et qui préparera un modèle de règlement général à être adopté par chacune des corporations.

1.3.2. Le comité de concertation de district

Dans chacun des districts électoraux regroupant d'anciennes municipalités, est créé un *Comité de concertation*. Lorsqu'il y a plusieurs secteurs dans un district électoral, ce *Comité de concertation* est constitué de l'élu municipal du district et des présidents des *Corporations des services communautaires et qualité de vie*. Lorsqu'un district électoral correspond à un seul secteur, l'exécutif de la corporation des services communautaires et de la qualité de vie joue également le rôle de comité de concertation avec l'élu municipal du district.

La fonction principale du *Comité de concertation* dans un district électoral sera de : participer à la préparation du budget du district pour tous les services (techniques et autres), préparer le plan directeur d'immobilisation du district (annuel et triennal) et via l'élu municipal, être la courroie de transmission des désirs et des besoins du district et des secteurs locaux. De plus, tel que je l'ai mentionné plus haut, le *Comité de concertation* d'un district pourra planifier des actions conjointes avec un district voisin comme par exemple : en matière de déneigement, d'entretien des routes, de surveillance des équipements municipaux, etc.

1.3.3 Les territoires non organisés (T.N.O.)

Les deux organismes précités ne pourront sûrement pas être mis sur pied dans les territoires non organisés, devenus *Secteur des Rapides* puisqu'il n'y a pas de population à ces endroits.

L'administration de ces territoires reviendra à la Ville de Rouyn-Noranda. Cependant, elle pourra confier au *Secteur Cadillac* des mandats très précis pour l'administration de ces territoires et employer des citoyens de cette localité pour leur gestion journalière. Cette façon de faire créera certains emplois dans le *Secteur Cadillac* et justifiera le maintien d'un bureau local pour les services municipaux. On retrouve dans le *Secteur des Rapides* plusieurs routes d'accès dont les deux principales pour rejoindre les deux barrages de l'Hydro-Québec, Rapide 2 et Rapide 7. Actuellement ces routes sont entretenues par le ministère des Transports. Comme je l'ai mentionné plus haut, l'administration de ce territoire devra faire l'objet d'ententes entre la nouvelle ville, le Gouvernement du Québec et possiblement l'Hydro Québec.

1.4. La consultation obligatoire pour la planification et les budgets

Les administrateurs de la nouvelle ville devront, à chaque année, consulter tous les secteurs et districts électoraux pour la préparation des budgets et la planification des travaux à effectuer. Ce processus qui peut paraître lourd mais, à l'usage, je suis persuadé que cela simplifiera la tâche de tous, puisque la gestion de tous les services municipaux sera faite en accord avec les désirs exprimés par les populations concernées. Cela évitera bien des mésententes et des incompréhensions susceptibles de polluer l'atmosphère de travail et les relations entre la Ville et les Secteurs.

1.5. Le lien de gestion avec les services municipaux

1.5.1. L'organigramme des services de la ville de Rouyn-Noranda

Actuellement, la ville de Rouyn-Noranda regroupe quatre grands services :

- le Service des finances et trésorerie,
- le Service technique,
- le Service communautaire et qualité de vie,
- les Services du greffe, du contentieux et de l'aménagement du territoire.

Il est possible qu'en intégrant tous les services de la MRC, l'organigramme de l'actuelle Ville de Rouyn-Noranda puisse être modifié. Il va de soi que la *Corporation des services communautaires et qualité de vie* qui sera mise sur pied dans chacun des secteurs dépendra directement du Service communautaire et qualité de vie. D'autre part, les autres services de la nouvelle ville ne devront pas ignorer les Corporations locales lorsqu'ils auront à intervenir de façon non usuelle sur le territoire d'un secteur.

La consultation menée par la MRC auprès des municipalités révèle que la majorité d'entre elles a convenu que les services suivants doivent être centralisés, soit : les services financiers et de trésorerie, la gestion des immeubles, la voirie, la gestion des matières résiduelles, le déneigement, les lots intramunicipaux, le développement général et local, le service d'incendie, les mesures d'urgence, la police, les équipements lourds, les services de greffe et d'aménagement du territoire.

Cela n'exclut pas la présence de « cols bleus » œuvrant à partir des localités pour répondre rapidement aux besoins, ni la consultation relative au développement local, à l'urbanisme et autres sujets qui touchent de près les citoyens.

Sur ces sujets et en particulier sur les services de proximité, la Ville de Rouyn-Noranda a déjà pris position et elle démontre une ouverture certaine.¹⁷

Il ne sera peut-être pas possible de maintenir en tout temps dans chacune des localités un bureau municipal. Comme le signalait avec raison le maire de Mont-Brun, monsieur Réjean Rodrigue, suite au regroupement il y aura nécessairement des sacrifices qui seront imposés aux citoyens comme la fermeture de certains bureaux locaux ou du moins leur ouverture à des heures et à des jours plus restreints. Certaines habitudes devront changer, mais il est probable qu'avec des moyens plus modernes mis à leur disposition, les citoyens seront encore mieux servis.

L'expérience de la Ville de Sudbury en Ontario, qui dernièrement s'est regroupée avec plusieurs petites localités environnantes, est intéressante. La Bibliothèque publique de cette ville possède 14 succursales dont plusieurs dans ces localités. Les bibliothèques de ces localités deviennent la porte d'entrée locale pour les services municipaux. « *Les centres de services aux citoyens seront situés dans les diverses bibliothèques de sorte que les citoyens puissent obtenir des services municipaux complets, dans une optique de rentabilité et de diverses façons, à savoir en personne, par téléphone, par télécopie, par courriel et sur le Web (gouvernement électronique, solutions de référence électroniques)* ». ¹⁸

¹⁷ Voir annexe 3

¹⁸ <http://www.city.greatersudbury.on.ca/html/citizenfr.html>

Le maintien des bibliothèques municipales est sans contredit d'une importance capitale pour toutes les localités de la MRC de Rouyn-Noranda. La nouvelle ville devra avec le Ministère des affaires culturelles prendre position sur le maintien des subventions aux petites localités afin qu'elles ne soient pas pénalisées par la perte des subventions dont bénéficient actuellement les municipalités ayant une population de moins de 5,000 personnes.

De plus, il faudra décider si les bibliothèques de chaque secteur seront des succursales de la bibliothèque de Rouyn-Noranda ou des corporations indépendantes et, dans ce dernier cas, si elle achèteront leurs services de la Bibliothèque de Rouyn-Noranda ou du Centre régional de services aux bibliothèques publiques (CRSBP). Encore ici, la décision devra tenir compte de la volonté du *Secteur* et des coûts. Personnellement, je crois que des corporations locales sont préférables puisqu'elles impliquent les citoyens et minimisent les coûts. Enfin, si on ajoute aux bibliothèques locales une fonction *services aux citoyens*, il faudra augmenter les disponibilités et cela aura des conséquences sur les coûts.

1.5.2 L'animateur social et coordonnateur de secteur (s)

Je propose que la nouvelle ville de Rouyn-Noranda engage, pour chacun des secteurs ou pour quelques secteurs selon le cas, un animateur social et communautaire **qualifié** qui sera un employé de la Ville et qui fera le lien entre la municipalité et la corporation des services communautaires. Cette personne sera en quelque sorte le directeur administratif de la *Corporation des services communautaires et qualité de vie*, l'animateur des comités et associations locales et le coordonnateur des activités du secteur. Cette personne sera recrutée sur concours avec la participation de représentants de la corporation locale sur le jury de sélection.

Il me semble important que cette personne soit engagée par la municipalité plutôt que par la corporation locale afin qu'elle jouisse pleinement de toute l'expertise des services existants déjà, qu'elle reçoive l'appui et la collaboration des animateurs œuvrant dans les autres *secteurs*. Les actions conjointes et coordonnées de ces animateurs permettront de tisser des liens entre toutes les localités de la nouvelle ville même si elles sont éloignées les unes des autres.

Je ne saurais trop insister sur l'importance de cette fonction d'animateur social et coordonnateur de secteur. C'est à mon avis une fonction qui pourra faire la différence entre une intégration réussie et une intégration manquée, entre le développement ou la stagnation. De plus, le conseil de la nouvelle ville devra analyser avec les secteurs concernés quelle sera la relation de l'animateur social avec les agents de développement rural récemment engagés par certaines municipalités.

2. Les implications financières

Le regroupement de 13 municipalités d'un seul coup aura des implications financières énormes sur le budget de la nouvelle Ville. Dans les paragraphes qui suivent, j'analyse les implications financières dues à ce regroupement. Il est impossible, dans un court laps de temps, d'évaluer exactement les coûts de cette opération. Trop d'éléments sont inconnus.

Outre les coûts de transition, de nouvelles responsabilités seront assumées par la nouvelle Ville et qui dit responsabilité, dit majoration des coûts pour les citoyens. Dans les paragraphes qui suivent, je ferai d'abord la nomenclature de ce qui est au passif de l'opération et dans un deuxième temps, des éléments à l'actif.

2.1 Le passif de l'opération

2.1.1 Les coûts immédiats de transition

Il y a plusieurs coûts inévitables lors d'un regroupement municipal. J'en dresse ci-après une liste non exhaustive :

- La nouvelle Ville devra intégrer environ 27 employés provenant des anciennes municipalités et 15 provenant de la MRC, donc, un total de 42 employés avec des qualifications diverses et qui ne pourront pas tous réintégrer le même emploi. Parmi les coûts afférents à l'intégration de ces employés, on peut cerner les suivants :

- Augmentation des salaires pour que ceux des nouveaux employés atteignent ceux de la convention collective en vigueur dans la Ville de Rouyn-Noranda ;

- Programme de mise à la retraite à défaut de pouvoir intégrer tous les nouveaux employés ;

- Programme de formation ou de perfectionnement pour les nouveaux employés.

- Le développement d'un système de télécommunication pour atteindre toutes les parties du territoire de la nouvelle Ville qui a une superficie de 6 638 kilomètres carrés et dont certains secteurs sont à plus de 60 kilomètres de l'hôtel de ville.

- Le développement d'un système de communication électronique pour desservir tous les secteurs de la nouvelle Ville.

- La mise à niveau des services à dispenser aux citoyens de toutes les anciennes municipalités puisque ceux-ci s'attendent maintenant à recevoir des services équivalents à ceux de la partie urbaine de la nouvelle ville

- Les changements de noms de rues et d'identification des secteurs requerront de nouveaux déboursés.

- Une augmentation nécessaire du matériel roulant (camionnettes et autres équipements) pour couvrir rapidement tout le territoire.

- L'agrandissement éventuel de l'hôtel de ville pour rapprocher les services provenant de la MRC des autres services municipaux.

2.1.2 L'abolition du programme de péréquation

Le programme de péréquation actuel pour les petites municipalités continuera même après le regroupement pour une période de 5 ans et ensuite sur une période de 3 ans de façon régressive, il disparaîtra. Au taux actuel, c'est un revenu de **337 391 \$** qui sera éventuellement perdu par la nouvelle ville.

2.1.3 L'abolition des subventions à la voirie locale

Le programme actuel de subventions à la voirie locale pour les petites municipalités continuera même après le regroupement pour une période de 8 ans et ensuite sur une période de 3 ans de façon régressive, sera porté à 0. Au taux actuel, c'est un autre revenu de **776 131 \$** qui sera perdu par la nouvelle Ville. À titre de comparaison, la nouvelle Ville de Rouyn-Noranda aura 297,27 kilomètres de voirie locale actuellement subventionnée à entretenir alors que la nouvelle Ville de Rimouski n'en a que 30,58 kilomètres.

2.1.4 Coûts reliés au transport adapté

Actuellement, le transport adapté est offert dans la ville de Rouyn-Noranda. Dans la nouvelle ville, il faudra évidemment que ce service soit offert à tous les citoyens et comme le territoire est très vaste, les coûts seront augmentés de beaucoup. Il n'est pas possible pour l'instant d'évaluer ces coûts additionnels.

2.1.5 Coûts reliés à la sécurité incendie

La mise en oeuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie entraînera des dépenses énormes tant en immobilisations qu'en équipements.

2.1.6 Les territoires non organisés

La municipalisation du secteur que j'ai nommé «Secteur des Rapides» et recouvrant les territoires non organisés au sud du secteur Cadillac entraînera pour la nouvelle Ville des dépenses additionnelles importantes pour sa gestion et sa mise en valeur.

2.1.7 L'eau potable

La mise en application du nouveau règlement sur l'eau potable entraînera des coûts additionnels pour les secteurs actuellement desservis par un système d'aqueduc, soit tout le secteur urbain de Rouyn-Noranda et les secteurs de Beaudry, Évain, Destor et Cadillac. Pour le reste du territoire, des dépenses additionnelles devront également être prévues pour l'établissement d'un système d'inspection des puits privés.

2.1.8 Déchets et matières résiduelles

L'enlèvement des déchets et le traitement des matières résiduelles prendront de plus en plus d'importance pour la protection de l'environnement et entraîneront des coûts supplémentaires très importants pour tous les commerces et tous les citoyens.

2.1.9 Services policiers

Comme tout le territoire de la MRC de Rouyn-Noranda sera maintenant municipalisé, il va de soi que les services policiers municipaux devront être améliorés et donnés sur tout le territoire à toutes les heures du jour et durant toute l'année, de sorte qu'il est à prévoir à ce chapitre des dépenses additionnelles importantes.

2.1.10 Perte des subventions aux bibliothèques municipales

À l'occasion du regroupement de Beaudry avec la Ville de Rouyn-Noranda, la subvention normalement reçue par Beaudry de la part du ministère des Affaires culturelles a automatiquement été perdue puisque la Ville de Rouyn-Noranda ne se qualifiait pas vu sa trop grande population. Outre cette subvention déjà perdue pour Beaudry, on estime à environ 150,000\$ la perte de revenus pour les 9 municipalités qui possèdent une bibliothèque et ce, dès que le regroupement sera complété.

2.1.11 Autres préoccupations importantes pouvant entraîner des dépenses :

-La reclassification du réseau routier par le ministère des Transports et les routes collectrices devenant des routes locales seront-elles portées à la charge de la nouvelle ville ?

-Perte éventuelle des subventions accordées à la MRC ou aux MRC en général, pour l'aménagement du territoire, la sécurité incendie, la gestion des matières résiduelles, etc.

Comme on peut le constater les municipalités bénéficient d'une foule de programmes disparates qui ont sûrement pour effet d'alourdir l'administration tant municipale que provinciale. Cependant, la perte du bénéfice de ces programmes risque d'entraîner éventuellement de sérieux problèmes financiers à la nouvelle ville, tel que je l'ai déjà mentionné plus haut, et cela commande une réorganisation des finances municipales d'ici quelques années.

2.2 À l'actif de l'opération

2.2.1 Le pacte fiscal

Le pacte fiscal du 20 octobre 2000 apportera des revenus aux municipalités, revenus qui iront en augmentant jusqu'à l'année 2005. D'après un calcul remis par le ministère des Affaires municipales et de la Métropole, la nouvelle ville recevrait annuellement à partir de 2005 une somme 1 590 040 \$. Cependant, cette somme, semble-t-il, ne compense même pas d'une part, les sommes versées par les municipalités au *fonds spécial de financement des activités locales* ni d'autre part, les réductions de revenus imposées par le pacte fiscal.

2.2.2 Récupération des frais d'administration de la MRC

On peut penser que dans un plus ou moins long terme, les frais d'administration consacrés actuellement à la MRC diminueront et laisseront donc des sommes à l'actif de la nouvelle Ville pour l'administration courante. On parle tout au plus d'une somme d'environ 200,000\$.

2.2.3 Revenus de taxe locative

La taxe locative, inexistante dans la plupart des municipalités regroupées, mais d'application dans la Ville de Rouyn-Noranda rapportera à la nouvelle ville une somme d'environ 165,000 \$ pour l'année 2002. Cependant, comme l'imposition de cette nouvelle taxe risque de mettre en péril certains commerces existants dans les secteurs ruraux, il faudrait permettre que l'application de cette taxe puisse être suspendue jusqu'en 2003 afin d'en étudier l'impact et permettre que cette taxe soit imposée de façon progressive sur une période de 3 à 5 ans.

2.3 Aide du gouvernement du Québec au regroupement des 13 municipalités de la MRC de Rouyn-Noranda

Il existe trois programmes par lesquels le gouvernement du Québec peut aider financièrement les municipalités qui se regroupent soit le programme d'aide financière au regroupement municipal, le programme « Infrastructures Québec. » et le programme « Travaux d'Infrastructures Canada-Québec 2000 ».

2.3.1 Le programme d'aide financière au regroupement municipal (PAFREM)

Comme toutes les municipalités de la MRC de Rouyn-Noranda en sont venues à la conclusion de procéder à un regroupement de toute la MRC et de ne créer qu'une seule ville, j'estime que le ministère des Affaires municipales et de la Métropole devrait prendre ce fait en considération et octroyer une aide substantielle au présent regroupement.

La Municipalité régionale de comté et la Ville de Rouyn-Noranda ont procédé elles-mêmes aux études de regroupement et ce, avec la collaboration de toutes les autres municipalité et des employés du MAMM. Ces études très volumineuses et très sérieuses¹⁹ ont permis d'en arriver à un regroupement de six municipalités additionnelles et, qui plus est, sans faire appel à la Commission municipale.

Devrait donc être considérée la possibilité d'octroyer à la nouvelle ville une somme de 50,000\$ conformément au *Volet 1* du Programme d'aide financière au regroupement puisque le budget de la Ville de Rouyn-Noranda dépasse 20 millions. Cette aide compenserait les coûts associés aux travaux engagés par toutes les municipalités y compris la MRC pour en arriver au processus de regroupement.

Le Volet 2 de ce programme prévoit une aide financière beaucoup plus substantielle à la suite d'un regroupement pour aider à supporter les coûts de transition et aussi, et cela n'est pas sans intérêt, pour calmer les appréhensions de ceux qui doutent du succès des regroupements.

L'actuel regroupement comprend deux aspects. En effet, la ministre avait envisagé un regroupement de toutes les municipalités situées à l'intérieur de l'agglomération de recensement soit en tout 7 municipalités. Déjà ce regroupement commandait des efforts humains et financiers

¹⁹ Voir annexe numéro 1 : Listes des documents déposés

importants. Le nouveau scénario préparé par le milieu propose le regroupement de toutes les autres municipalités *dîtes orphelines* soit en tout 13 municipalités. Cela ne sera pas une mince tâche et m'est avis qu'il faut que le ministère des Affaires municipales et de la Métropole fasse bénéficier largement la nouvelle ville de Rouyn-Noranda de ce programme.

Le programme prévoit une somme de 10,000\$ plus 50\$ per capita pour chaque regroupement. Comme il y en a 12 en tout, il faudra que la Ville de Rouyn-Noranda discute avec le Ministère pour déterminer la subvention acceptable.

Compte tenu qu'un premier regroupement avec Evain, par exemple, rapporterait environ 533,000\$, j'estime qu'une somme totale de 4,500,000 ne serait pas exagéré dans les circonstances compte tenu qu'il y en aura 11 autres.

D'autant plus, que le regroupement effectué dans la MRC de Rouyn-Noranda se sera fait dans l'harmonie sans l'intervention de la Commission municipale et que la MRC de Rouyn-Noranda, la Ville de Rouyn-Noranda et les autres municipalités ont supporté le coût de toutes les études qui ont été effectuées pour en arriver à une conclusion de regroupement global. La paix sociale a un prix ainsi que l'harmonie et cela mérite considération.

2.3.2 Le programme «Infrastructures Québec»

Pour les années 2001, 2002 et 2003, la Ville de Rouyn-Noranda actuelle a, à elle seule, un programme de dépenses en immobilisations totalisant 26,766,585\$. À cette somme, il faut ajouter tous les programmes d'immobilisations des douze autres municipalités dont je n'ai pas le détail actuellement.

Déjà la Ville de Rouyn-Noranda actuelle a fait des demandes pour 4,030,000,\$ dont une infime partie seulement a été acceptée faute de fonds disponibles dans le programme. Il y a donc lieu à l'occasion du processus de regroupement qu'au moins les demandes actuelles de la Ville de Rouyn-Noranda soient honorées.

CONCLUSION

Le Gouvernement du Québec a pris la décision de réorganiser la structure de la vie municipale dans toute l'étendue de la province. Pour ma part, j'estime que c'est une bonne décision. D'autre part, tout changement profond apporte des problèmes et suscite des résistances dont il ne faut pas se scandaliser. Au contraire, les objections soulevées par les opposants à la réforme actuelle m'ont obligé à pousser plus loin la réflexion et de mieux cerner les attentes des citoyens.

Le regroupement qui se fera incessamment dans le territoire de la Municipalité régionale de comté de Rouyn-Noranda sera très différent des autres regroupements de municipalités auxquels nous avons assisté jusqu'ici. Treize municipalités disséminées sur un vaste territoire et dont une majorité ont une population réduite se regroupent dans l'espoir de bâtir un avenir meilleur pour les générations à venir. Ce pays qui a été ouvert et habité à l'occasion de découverte minière et développé dans ses campagnes à l'occasion d'une crise économique sévère dans les années 30 veut survivre et prospérer.

La réorganisation des structures municipales que je propose dans le présent rapport, même si elle ne rencontre pas tous les critères de l'orthodoxie administrative auquel nous sommes habitués, devrait contribuer à créer rapidement un nouveau sentiment d'appartenance dans tous les coins du territoire et susciter également un nouvel enthousiasme pour son développement.

Le modèle suggéré ici donne une place aux citoyens pour participer à la vie de leur municipalité à tous les niveaux mais surtout à celui du *Secteur*. L'expérience nous dira s'ils s'en serviront et si l'administration municipale fera le nécessaire pour partager son pouvoir avec le citoyen car c'est bien de cela qu'il s'agit. Le pouvoir exercé sans partage est toujours source de conflit et lorsque partagé source de concorde. Voilà l'exercice auquel les citoyens de la nouvelle Ville de Rouyn-Noranda sont conviés.

Dernièrement, j'ai recherché les devises des villes anciennes de Rouyn et de Noranda lorsqu'elles étaient jumelles mais séparées. J'ai constaté que les deux devises de ces anciennes villes étaient prémonitoires de ce qui se passe actuellement dans le processus de regroupement en cours.

La devise de Rouyn: « **PAR TOI L'UNITÉ SE FAIT** » ne saurait être plus d'actualité mais cette unité n'aura de sens que si elle se réalise dans le respect de tous et avec une grande ouverture d'esprit de part et d'autre.

La devise de Noranda « **FORCE ET DÉFI** » nous rappelle toute la force et l'énergie qui seront nécessaires pour relever le défi du développement durable dans ce qui sera bientôt le territoire de l'ancienne Municipalité régionale de comté de Rouyn-Noranda.

LES RECOMMANDATIONS

Je recommande

1. Que toutes les municipalités de la Municipalité régionale de comté de Rouyn-Noranda soit : la Municipalité d'Arntfield, la Municipalité de Bellecombe, la Ville de Cadillac, la Municipalité de Cléricky, la Municipalité de Cloutier, la Municipalité de D'Alembert, la Municipalité de Destor, la Municipalité d'Évain, la Municipalité de McWatters, la Municipalité de Mont-Brun, la Municipalité de Montbeillard, la Municipalité de Rollet et la Ville de Rouyn-Noranda soient regroupées en **une seule ville** qui portera le nom de **Rouyn-Noranda**.
2. Que la nouvelle ville soit divisée en **23 secteurs** tel qu'indiqué dans le tableau ci-après, qu'ils soient formellement identifiés dans le décret de regroupement et que leurs noms et territoires ne puissent être modifiés jusqu'à l'élection du premier dimanche de novembre 2006.

Découpage électoral de la Ville de Rouyn-Noranda à compter de la mise en vigueur du décret jusqu'au mois de novembre 2006				
Districts Électoraux	Secteurs	Nombre d'électeurs	Première étape Nombre de sièges Du début à novembre 2002	Deuxième étape Nombre de sièges novembre 2002 à novembre 2006
No 1	Secteur Noranda-Nord Secteur Lac-Dufault	2560	1	1
No 2	Secteur Vieux-Noranda	2419	1	1
No 3	Secteur Rouyn-Noranda Ouest	2638	1	1
No 4	Secteur Dallaire	2485	1	1
No 5	Secteur Centre-Ville	2406	1	1
No 6	Secteur de l'Université	2265	1	1
No 7	Secteur Des Pionniers	2693	1	1
No 8	Secteur Granada	2103	1	1
No 9	Secteur Évain	2631	1	1
No 10	Secteur Arntfield (369 électeurs) Secteur Montbeillard (583 électeurs) Secteur Rollet (298 électeurs)	1250	1 1 1	1
No 11	Secteur Bellecombe (561 électeurs) Secteur Beaudry (796 électeurs) Secteur Cloutier (262 électeurs)	1619	1 1 1	1
No 12	Secteur D'Alembert (652 électeurs) Secteur Destor (273 électeurs) Secteur Cléricky (348 électeurs) Secteur Mont-Brun (389 électeurs)	1662	1 1 1 1	1
No 13	Secteur McWatters	1394	1	1
No 14	Secteur Cadillac (628 électeurs) Secteur des Rapides (7 électeurs)	635	1	1
Total nombre de sièges :			21	14

3. Que la nouvelle ville soit divisée en **14 districts électoraux** regroupant les secteurs apparaissant au tableau ci-haut. Ces districts ne pourront pas être modifiés jusqu'à l'élection du premier dimanche de novembre 2006.
4. Qu'après l'élection du premier dimanche de novembre 2006, les limites territoriales des districts électoraux et des secteurs puissent être modifiées mais non la dénomination des secteurs correspondant aux municipalités entourant Rouyn-Noranda avant 1990.
5. Que toutes les **responsabilités** de la Municipalité régionale de comté de Rouyn-Noranda soient transférées à la nouvelle Ville de Rouyn-Noranda.
6. Que la ministre des Affaires municipales et de la Métropole demande à toutes les municipalités de la MRC de Rouyn-Noranda de préparer, conformément à l'article 125.2 du Projet de loi 124 une **demande commune de regroupement** pour **le 30 juin 2001**.
7. Que suite à la réception de cette demande **un décret de regroupement** soit préparé par le Gouvernement du Québec pour être publié **au plus tard le 30 août 2001**.
8. Qu'un **Comité de conciliation**, composé du directeur-général de la MRC, monsieur Pierre Monfette, d'une personne représentant la Ville de Rouyn-Noranda et qu'une tierce personne indépendante soit nommée pour prendre connaissance des ententes à être conclues entre les municipalités et la Ville de Rouyn-Noranda. Ce Comité devra intervenir, en cas de mésentente, dans la préparation des demandes communes de regroupement et à défaut d'entente faire rapport à la ministre des Affaires municipales et de la Métropole.
9. Qu'un **conseil provisoire** soit en poste jusqu'à la première élection générale de novembre 2002 et qu'il soit composé de **21 membres** soit : les 9 conseillers actuels de la Ville de Rouyn-Noranda et les maires des 12 autres municipalités, que le **quorum** soit de la moitié des membres plus 1 et que les décisions soient prises au 2/3 des membres présents.
10. Vu la démission du maire de Rouyn-Noranda, monsieur Pierre Grandmaître et la vacance actuelle à ce poste, que le maire suppléant de l'actuelle Ville de Rouyn-Noranda, monsieur **Gérald Lévesque agisse comme maire** de la nouvelle ville pour toute la durée du conseil provisoire, sans que son siège de conseiller soit comblé durant cette période et, qu'en cas de démission ou d'incapacité d'agir, monsieur **Michel Cliche**, maire de la Municipalité de Bellecombe et actuel préfet de comté, agisse comme **maire suppléant** pour la même durée.
11. Que les **maires des anciennes municipalités siégeant au conseil provisoire** reçoivent le **salaire** prévu pour la rémunération des élus au règlement de l'ancienne ville de Rouyn-Noranda et que tous les **membres** de tous les conseils des municipalités regroupées **continuent** de recevoir leur **salaire** jusqu'à l'expiration de leur mandat et au plus tard jusqu'à la première élection générale.
12. Que la **première élection générale** ait lieu le premier dimanche de **novembre 2002** et la deuxième, le premier dimanche de **novembre 2006**.

13. Que tous les employés de la MRC de Rouyn-Noranda, cadres et autres, syndiqués et non-syndiqués, soient **intégrés** dans la fonction publique municipale de la nouvelle ville en tenant compte de leurs années d'expérience et de leurs qualifications, que leur ancienneté soit respectée et qu'ils bénéficient des mesures d'arbitrage prévues au projet de loi 124, relativement à leur intégration à titre de membres du personnel de la nouvelle ville. Plus généralement, que ces employés conservent les droits et avantages reliés à leur convention collective ou à la politique d'emploi de leur employeur.
14. Que le décret prévoit l'obligation pour la nouvelle ville de procéder à l'incorporation de *Corporations de services communautaires et qualité de vie* dans tous les secteurs qui en feront la demande via leur représentant municipal ainsi qu'à la création de *Comités de concertation* de district.
15. Qu'il soit permis à la nouvelle ville de suspendre l'application de la taxe locative actuellement en vigueur dans la Ville de Rouyn-Noranda jusqu'en 2003 pour les municipalités qui actuellement n'en ont pas et ce, afin d'en étudier l'impact et de permettre que cette taxe puisse être imposée progressivement sur une période de 3 à 5 ans.
16. Qu'il soit prévu au décret de regroupement que la nouvelle Ville de Rouyn-Noranda ne perde pas automatiquement les subventions accordées aux petites municipalités par le seul effet du regroupement compte tenu de l'éloignement des localités regroupées.
17. Que le Ministère des Affaires municipales et de la Métropole fasse les démarches nécessaires auprès du Ministère des Affaires culturelles pour que les subventions aux petites bibliothèques des municipalités d'Arnfield, Bellecombe, Cadillac, Cléricky, Cloutier, Destor, Mont-Brun, Montbeillard et Rollet ne cessent pas automatiquement par l'effet du regroupement.
18. Qu'une subvention de 4,500,000\$ soit versée à la nouvelle Ville de Rouyn-Noranda, en vertu du Programme d'aide financière au regroupement municipal (PAFREM) et que toute somme dépassant 3,000,000\$ soit divisée également au bénéfice exclusif des 12 municipalités regroupées et affectées à la réduction de la dette ou des taxes ou à des travaux publics à être exécutés.
19. Qu'une somme de 4,000,000\$ soit réservée pour la nouvelle Ville de Rouyn-Noranda à même les programmes « Infrastructures Québec » et « Travaux d'infrastructures Canada-Québec 2000 ».
20. Que le Gouvernement du Québec procède à la **municipalisation des territoires non organisés** de Lac-Montanier, Lac-Surimau et Rapides des Cèdres sous réserve que des ententes préalables soit prises avec le gouvernement du Québec et l'Hydro-Québec relativement à l'entretien des routes de ce territoire et à sa gestion générale.
21. Que le Gouvernement du Québec prenne les mesures nécessaires pour que le territoire de l'actuelle Ville de Cadillac et les territoires non organisés Lac Montanier, Lac-Surimau et Rapide des Cèdres fassent partie du **comté électoral provincial de Rouyn-Noranda-Témiscamingue**.

Annexe numéro 1

MRC de Rouyn-Noranda,

20 mars 2001

Liste des documents produits ou déposés

dans le cadre des travaux du comité politique mandaté pour analyser diverses options de réorganisation du territoire de la MRC de Rouyn-Noranda, du 19 décembre 2000 au 15 mars 2001

Dans le but d'alimenter les discussions et d'outiller les municipalités dans leur réflexion, une série de documents ont été produits par les fonctionnaires du ministère des Affaires municipales et les permanents de la MRC. Ces documents ont été regroupés sous diverses thématiques et répartis dans des chemises de couleur pour en faciliter l'utilisation.

Depuis le début des travaux du comité politique, à la fin de décembre dernier, des documents ont été déposés, graduellement, à chacun des membres du comité lors des réunions. Également, certaines municipalités ont déposé, à l'attention des membres du comité, des documents. Voici donc la liste :

1. Statistiques et informations locales (chemise rouge)
 - ***Tableau synthèse de l'inventaire des services, infrastructures et équipements des municipalités de la MRC de Rouyn-Noranda. À ce tableau s'ajoute un document boudiné présentant chacune des municipalités individuellement.***
 - ***Les pouvoirs d'une municipalité.***
2. Autres expériences (chemise orange)
 - ***Projet de loi 170 : Analyse des nouvelles villes.***
 - ***Exemple de la municipalité de la Baie James.***
 - ***Exemple de la municipalité de Mirabel (1 MRC, 1 Ville)***
 - ***Les décrets pour les fusions de Granada, Lac Dufault et Beaudry.***
 - ***Les faits saillants de ces décrets.***
 - ***La demande commune de regroupement entre Rouyn-Noranda et Évain.***
 - ***La synthèse des recommandations des mandataires par la MRC de Rouyn-Noranda, régions métropolitaines de recensement de Trois-Rivières, Sherbrooke et Chicoutimi.***
3. Services de proximité (chemise verte)
 - ***Cadre de réflexion sur les services de proximité.***
 - ***Structure organisationnelle et services de proximité (1 MRC, 1 Ville, avec ou sans arrondissement)***
 - ***Structure organisationnelle et services de proximité, autres propositions de découpage.***
 - ***Analyse des propositions organisationnelles des municipalités et attentes pour des services de proximité.***
 - ***Services de proximité (document boudiné).***
4. Démocratie locale (chemise rose)
 - ***Dossier de la démocratie locale : notion de district électoral.***

5. *Données financières (chemise bleue)*

- *Évolution des valeurs foncières uniformisées des municipalités de la MRC, 1983-2001.*
- *Tableau synthèse des données financières des municipalités de la MRC, 2001.*
- *Données financières – commentaires*
- *Municipalités de la MRC de Rouyn-Noranda – tarification 2001.*
- *Programme PAFREM – neutralité.*
- *Taxe foncière générale ajustée;*
- *Logements sociaux.*
- *Tarification - gestion des matières résiduelles.*
- *Immeubles assujettis à la taxe d'affaires.*
- *Coûts de déneigement.*
- *Tableau synthèse de certains impacts.*
- *Rémunération des élus, 2001.*
- *Transport adapté.*
- *Loi sur la sécurité incendie;*
- *Impact potentiel de la mise en commun du financement des équipements supralocaux régionaux.*
- *Police municipale au Sûreté du Québec.*
- *Projet de règlement sur la qualité de l'eau potable.*
- *Relevé des règlements d'emprunt des municipalités.*

6. *Les options (chemise beige)*

- *Option : 1 MRC, 1 Ville (unifiée).*
- *Option : 1 MRC, 1 Ville (avec arrondissement).*
- *Option : 1 ville centre avec 4 municipalités rurales.*
- *Tableau synthèse des options.*
- *Étude de regroupement : Cléricky, D'Alembert, Destor et Mont-Brun. Évaluation des impacts (déneigement individuel).*
- *Résumé des taux de taxation (déneigement individuel).*
- *Étude de regroupement : Cléricky, D'Alembert, Destor et Mont-Brun. Évaluation des impacts (déneigement unifié).*
- *Résumé des taux de taxation (déneigement unifié).*
- *Étude de regroupement : Arntfield, Évain et Montbeillard. Évaluation des impacts (déneigement unifié).*
- *Étude de regroupement : Arntfield, Évain et Montbeillard. Évaluation des impacts (déneigement individuel).*
- *Étude de regroupement : Bellecombe, Cloutier, McWatters et Rollet. Évaluation des impacts (déneigement unifié).*
- *Étude de regroupement : Bellecombe, Cloutier, McWatters et Rollet. Évaluation des impacts (déneigement individuel).*
- *Étude de regroupement : 1 MRC, 1 Ville. Évaluation des impacts (déneigement unifié).*
- *Étude de regroupement : 1 MRC, 1 Ville. Évaluation des impacts (déneigement unifié).*
- *Effets sur certains programmes selon divers scénarios.*

7. *Documents déposés aux membres du comité, par diverses municipalités*

- ***Orientation 1 MRC, 1 Ville : les principes directeurs (Évain).***
- ***Liste préliminaire des impacts d'une fusion (Évain).***
- ***Services de proximité : proposition (Rouyn-Noranda).***
- ***Réorganisation municipale : un nouveau contrat social (McWatters).***
- ***Document de réflexion sur un modèle de découpage (Mont-Brun).***

BILAN DES PRINCIPALES ACTIONS DE LA MRC DE ROUYN-NORANDA (1994 – 1998) Annexe numéro 2

	1994	1995	1996	1997	1998
<u>AMÉNAGEMENT</u>	- Suivi et application du schéma d'aménagement ; - 91 résolutions du CM et CA ; - Consultation publique, modification du schéma ; - Révision du schéma d'aménagement.	- Suivi, application et révision du schéma d'aménagement ; - 61 résolutions du CM, CA et CPTAQ ; - Adoption du D.O.R .	- Suivi, application et révision du schéma d'aménagement ; - 60 résolutions du CM, CA et CPTAQ ; - Révision du schéma d'aménagement – dossiers thématiques ; - 3 portraits : agriculture, forêt et faune et flore.	- Suivi, application et révision du schéma d'aménagement ; - 52 résolutions ; - Création du comité consultatif agricole ; - Adoption du concept d'aménagement du mont Kekeko ; - Révision du schéma ; - 3 portraits:environnement, villégiature et récréation, mines	- Suivi, application et révision du schéma d'aménagement ; - 2 portraits : santé et services sociaux, transport et communication ; - Création d'une table de travail sur la ruralité ; - Dossier Route verte.
<u>FORÊT</u>	- Élaboration d'un document d'opposition au transfert des ponts aux municipalités ; - Organisation et tenue d'une journée de réflexion sur le thème de décentralisation.	- Mise en place d'un comité de travail sur la décentralisation (mémoire) ; - Comité de travail avec la Commission scolaire Rouyn-Noranda – guichet multi-service ; - Participation à trois journées de consultation sur la décentralisation, CEGEP, UMRCQ et madame Simard, Ville de Rouyn-Noranda.	- Élaboration d'un dossier sur la mise en commun des services municipaux et tournée des municipalités ; - Participation aux audiences publiques sur la consolidation des communautés locales ; - Rencontre de la CPTAQ – dossier zone verte.	- Consultation sur le projet de transfert d'une facture de 500 millions aux municipalités ; - Adoption du règlement identifiant la MRC pour traiter les demandes de révisions au rôle d'évaluation.	- Élaboration et dépôt d'un mémoire conjoint, MRC/Ville Rouyn-Noranda, à la Commission sur la fiscalité municipale.
<u>AFFAIRES MUNICIPALES</u>	-	-	-	-	

	1994	1995	1996	1997	1998
<u>ÉDUCATION</u>		- Mémoire – États généraux sur l'éducation.	- Table de travail MRC/Commission scolaire Rouyn-Noranda pour dégager des points d'arrimages entre le municipal et le scolaire ; - Participation aux échanges sur les États généraux de l'éducation.	- Mémoire sur la restructuration des commissions scolaires ; - Préparation d'un document sur le Génie minier à l'UQAT ;	- Mise sur pied d'un programme de formation continue pour la MRC de Rouyn-Noranda ;
<u>SANTÉ</u>	- Adoption d'un plan d'action pour confier la pénurie de médecins à Rouyn-Noranda ; - Manifestation contre la pénurie des médecins.	- Mise en place d'un comité santé.	- Élaboration et dépôt à la Régie Régionale d'un mémoire sur la réforme de la santé.		- Rencontre de travail avec le Centre hospitalier Rouyn-Noranda – état de situation.
<u>TRANSPORT</u>	- Gestion des corridors routiers : comité de travail régional.	- Avis de la MRC sur le transport scolaire ; - Participation à la formation sur le réseau de camionnage.		- Position de la MRC de Rouyn-Noranda concernant la sécurité sur les routes forestières.	
<u>FORMATION</u>	- Formation sur le Code civil (Rouyn-Noranda) ; - Conférence du Barreau (Amos) ; - Formation sur le dossier Forêt (Mt-Laurier) ; - Développement régional (UQAT) ; - Réforme de la carte électorale (Val D'Or).		- Formation par la SOLIDEQ, une journée.		- Formation sur Internet ; - Dépôt d'un projet au MAM dans le cadre d'une démarche de formation continue.

	1994	1995	1996	1997	1998
DÉVELOPPEMENT	- Mise en place d'une SOLIDE ; - Adoption d'un plan de refinancement de Kanasuta; - Création d'un Fonds d'intervention ; - Élargissement à l'échelle de la MRC du cadre d'intervention de la SDE ; - Adoption des règlements généraux de la SDE ; - Application des programmes Réparation et Virage Rénovation ; - Colloque régional sur le développement à Val D'Or ; - Participation au processus de fusion entre la SADC et le CAE. - Formation d'un Comité Forêt ; - Organisation d'un colloque ; - Création du Fonds de mise en valeur ; - Autorisation de vente de lots épars.	- Nominations au CA de la SDE; - Versement de la part gouvernementale à la SOLIDE; - Assemblée de la fondation de la SOLIDE ; - Nomination au CA de la SOLIDE ; - Assurance responsabilité des membres du CA de la SOLIDE ; - Réalisation d'une étude sur le Génie Minier à l'UQAT (Devamco) ; - Organisation et tenue d'un colloque sur le développement en collaboration avec le CADC ; - Mise en valeur du corridor abandonné du CN : avis d'intérêt de la MRC ; - Participation à un colloque sur le développement local ; - Participation à un cours sur l'entrepreneurship à Amos. - Adoption des règles de fonctionnement du CCMR ; - Acceptation des termes de l'Entente spécifique ; - Adoption du règlement relatif à l'élaboration d'une convention unique pour la MRC ; - Autorisation de vente de nombreux lots épars dans diverses municipalités ; - Organisation d'un colloque sur les lots intramunicipaux ;	- Autorisation d'emprunt temporaire à Kanasuta ; - Participation et adoption du plan stratégique de développement pour le territoire de la MRC ; - Participation au Sommet sur l'économie et l'emploi ; - Participation au colloque sur la décentralisation organisé par le CRDAT; - Mise en place d'un comité de liaison, Hydro-Québec/Municipalité, pour dégager des créneaux de collaboration. - Adoption d'un mode de priorisation des projets dans le cadre du Volet II ; - Appui au projet de création d'une agence de mise en valeur de la forêt privée ; - Délégation dans divers comités : SADC, Parc linéaire, Sûreté du Québec.	- Création du comité provisoire pour la mise sur pied du CLD ; - Adoption du règlement établissant la participation financière des municipalités au développement économique ; - Élaboration d'un dossier sur l'implantation du 911 en milieu rural ; - Dépôt au FIR d'un projet de développement de la géomatique dans les 5 MRC de l'Abitibi-Témiscamingue. - Tenue d'assemblée publique sur le dossier des lots intramunicipaux ; - Dossier « Scierie Rollet » ; - Approbation du plan régional d'affectation des blocs de lots ; - Adoption du principe que le prix plancher devient un prix plafond ;	- Demande de la MRC de respecter les notions de port d'attache pour les employés d'Hydro-Québec. - Rencontre des élus-dossier lots intra-municipaux et le Syndicat ; - Participation à la consultation sur la forêt-ministre Jolivet à Val D'Or ; - Gestion du dossier – piste de motoneige au mont Kékéko ;

<u>DÉVELOPPEMENT</u> <u>(suite)</u>		- Participation au Sommet sur la forêt privée.		- Attribution d'un contrat de débardage ; - Recommandation d'inscrire une servitude pour les pistes de motoneige sur les contrats de vente de lots épars.	- Dépôt d'un avis sur le régime forestier et participation aux consultations à Évain; - Appui de la MRC pour la notion de rendement accru en forêt ; - Numérisation des cartes éco-forestière par le Groupe Saguenay ; - Participation de la MRC aux travaux du comité aviseur Norbord ; - Séances d'information (3) à l'intention des élus municipaux.
<u>POLICE</u>			- Recherche d'alternative à la Sûreté du Québec ; - Organisation policière sur le territoire de la MRC.	- Création du comité de sécurité publique ; - Entente pour le maintien d'un programme de lutte contre le trafic de drogue dans les écoles secondaires ; - Adoption des règlements municipaux applicables par la S.Q. dans le TNO ; - Adoption de l'entente de service avec la S.Q.	- Réunion générale des élus concernant l'application des règlements municipaux par la S.Q. ; - Mise en place d'un programme de prévention de la drogue dans les écoles secondaires ; - Demande d'ajustement des districts judiciaires avec le territoire des MRC ;

	1944	1995	1996	1997	1998
<u>ENVIRONNEMENT</u>	- Prise en charge par la MRC du dossier des R.D.D. ; - Tenue d'une activité de collecte des R.D.D. ; - Assemblée de consultation sur la gestion des matières résiduelles ; - Demande de subvention au FIR pour la construction d'un centre de tri ; - Organisation et tenue de la collecte des R.D.D. ; - Adoption du principe d'une politique de gestion intégrée des rejets.	- Rencontre à Ottawa de Statistique Canada. Entente pour mener une enquête sur le territoire de la MRC ; - Adoption d'une politique de gestion intégrée des rejets ; - Approbation du concept de déchetterie ; - Achat de deux conteneurs pour le TNO ; - Achat d'un conteneur pour les R.D.D. par la MRC ; - Visite de l'unité de compostage des Îles-de-la-Madeleine ; - Approbation des règlements généraux du CFER ; - Participation à Magog au colloque sur la gestion des matières résiduelles ; - Approbation de la démarche de sensibilisation à la récupération ; - Dépôt d'un plan d'action concernant la gestion des matières résiduelles au ministre Brassard.	- Soirée de consultation et d'information sur le dossier de l'Éco-centre ; - Colloque sur le document de consultation sur la gestion des matières résiduelles ; - Rédaction et dépôt d'un mémoire à Éco-Sommet ; - Mandat à la MRC d'agir dans le dossier de l'implantation de l'Éco-centre ; - Adoption du protocole « Bail de location achat » pour l'Éco-centre (CA-229-10-6) ; - Élaboration d'un mémoire sur la gestion des matières résiduelles ; - Participation au comité de construction de l'Éco-centre ; - Signature d'une entente quadripartite sur la gestion des matières résiduelles ; - Élaboration d'un protocole de délégation de gestion de l'Éco-centre aux Transformeurs.	- Inscription et préparation du dossier de candidature de la MRC au prix Phénix de l'environnement ; - Inauguration officielle de l'Éco-centre ; - Instauration d'une tarification pour le traitement des matières récupérables au centre de tri ; - Tenue d'une soirée de consultation sur l'Éco-centre ; - Rencontre « Collecte sélective Québec/Recyc Québec à Montréal.	- Collaboration pour la réalisation d'une étude sur le compostage ; - Participation à la journée de l'environnement ; - Dépôt de la candidature de la MRC au prix Phénix de l'environnement ; - Décret par la MRC du dernier samedi du mois de mai à titre de « Journée de l'environnement ».

	1994	1995	1996	1997	1998
<u>VILLÉGIATURE, RÉCRÉATION ET PARCS</u>			- Position de la MRC dans le dossier d'agrandissement du Parc Aiguebelle ; - Participation au congrès de la Fédération de la Faune.	- Rédaction et dépôt du mémoire sur le projet d'agrandissement du Parc Aiguebelle ; - Approbation d'un prêt de 50 000 \$ à Kanasuta ; - Avis d'intervention de la MRC de créer un parc régional avec l'emprise abandonnée du CN.	- Avis au ministre sur la position de la MRC concernant l'agrandissement du Parc Aiguebelle.
<u>AUTRES</u>	- Proclamation de l'année internationale de la famille.	- Parrainage Archéo-08 ; - Élaboration d'un mémoire sur l'avenir du Québec et dépôt à la Commission ; - Dénonciation de Gaz Métropolitain dans le dossier de la desserte de Cadillac.	- Rédaction et dépôt d'un mémoire sur les loisirs ; - Organisation de la manifestation du 4 mai contre les coupures aux municipalités ; - Participation à l'élaboration de la politique culturelle de la Ville de Rouyn-Noranda.	- Dépôt du calendrier de conservation de la MRC de Rouyn-Noranda.	- Participation à titre d'exposant au Salon Info Service ; - Avis d'intérêt de la MRC à créer un réseau de villes et villages en santé ; - Renouvellement du mandat de la MRC avec la SHQ à titre de mandataire ; - Dépôt de trois projets dans le cadre du FDCE.

	1999	2000	2001
<u>AMÉNAGEMENT</u>	- Dépôt pour commentaire du portrait sur l'urbanisation; - Avis sur le DOR de la MRC Abitibi-Ouest; - Avis de la MRC sur le tracé de la Route verte. - Préparation d'un mémoire sur l'eau; - Demande de modification de la L.A.U.; - Inventaire de la tenure et de la disponibilité des terres agricoles; - Approbation de règlements de modification en urbanisme de diverses municipalités.	- Approbation de modifications à des règlements d'urbanisme par diverses municipalités; - Délégation d'un représentant de la MRC dans les comités suivants : - Route verte - Parc linéaire - Comité aviseur Norbord - Groupe Faune régional - Nomination au comité consultatif agricole; - Demande de délai pour déposer le PSAR; - Implication de la MRC dans le dossier des paysages.	- Participation à une formation sur l'eau souterraine; - Financement accordé à la table agroalimentaire pour la publication du portrait; - Approbation de modifications aux règlements d'urbanisme de diverses municipalités; - Adoption du PSAR 1.
<u>DÉVELOPPEMENT</u>	- Rencontre du CLD pour discuter du plan d'action; - Augmentation de 40 \$ la carte du membre des motoneigistes hors province : préoccupation de la MRC et intervention auprès de la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec; - Prolongement du mandat de Pierre Monfette, pour deux ans, à la SOLIDE; - Participation active à la préparation du Sommet socio-économique; - Appui au Chantier Défi-Emploi; - Intervention de la MRC sur la problématique du prix de l'essence; - Demande de reconduction du programme « Fonds régional de création d'emplois »; - Nomination d'un délégué siégeant à la SADC. - Gestion des dossiers PAD sur le territoire de la ville de Rouyn-Noranda.	- La MRC mandate le CRDAT d'organiser un Sommet des régions; - Mise en place d'un comité frontalier pour améliorer nos relations avec les Ontariens; - Nomination d'un représentant à la SADC; - Demande de révision des montants alloués à RénoVillage; - Aide financière au Camp jeunes entrepreneurs; - Intervention concernant le protocole d'entente pour l'application du programme LAA; - Rencontre des représentants de Télébec et appui pour l'acquisition de Cablevision; - Rencontre des représentants du CLD. - Nouvelle requête à la ministre pour augmenter le dossier RénoVillage. - Adoption d'une grille de priorisation au RénoVillage;	

	1999	2000	2001
<u>ÉDUCATION</u>	- Appui à la CSRN quant à ses orientations en matière de formation professionnelle; - Appui au Cégep pour l'implantation d'un laboratoire de géomatique; - Appui au Cégep pour l'implantation d'un programme multimédia.	- Rencontre du groupe sur la qualité de vie à l'école La Source et appui à leur démarche; - Appui au Cégep pour l'implantation d'un programme alternance-étude en foresterie.	
<u>TRANSPORT</u>	- Participation aux discussions sur l'élaboration du plan de transport.	- Démarche visant à améliorer les compensations consenties pour les chemins à double vocation; - Appui à la Ville de Rouyn-Noranda dans son dossier d'amélioration des infrastructures aéroportuaires; - Participation au colloque sur le plan de transport à Évain.	
<u>FORÊT</u>	- Analyser les Statuts du fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux; - Signature de la demande d'autorisation annuelle; - Signature du rapport annuel d'intervention; - Autorisation de vendre des lots épars dans diverses municipalités; - Demande au Ministre de modifier les règles d'attribution de contrat; - Approbation de douze projets dans le cadre du Volet II; - Organisation d'une formation sur le RNI.	- Autorisation à diverses municipalités à céder des lots épars; - Adoption d'une politique de construction et d'entretien de chemins forestiers; - Demande de reconduction du programme Volet II; - Approbation de diverses dépenses à même le Fonds forestier; - Demande de dérogation aux procédures de soumission jusqu'à concurrence de 100 000 \$; - Adoption du règlement sur le Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux; - Mandat de négocier une entente avec Norbord; - Réaction de la MRC dans le dossier de la révision du régime forestier; - Modification au plan d'aménagement forestier; - Modification à la demande d'autorisation annuelle de récolte de bois.	- Approbation de la procédure d'allocation de subventions pour la construction de chemins forestiers; - Approbation de l'entente avec Norbord; - Entente avec Norbord (Val-d'Or) pour une convention de mise en marché; - Prolongation du Plan quinquennal.

	1999	2000	2001
<u>AFFAIRES MUNICIPALES</u>	- Avis de motion d'un règlement établissant la rémunération des élus (es) siégeant sur les comités de la MRC; - Adoption du règlement; - Rencontre du ministre Trudel pour traiter de divers dossiers; - Formation d'un comité pour élaborer un modèle d'organisation territoriale renouvelée de la MRC de Rouyn-Noranda;	- Acceptation de la MRC d'appliquer le programme PAD sur le territoire de la ville de Rouyn-Noranda; - Mandat à la permanence de la MRC de préparer un colloque sur l'avenir territorial de la MRC; - Protestation contre les coûts afférents aux obligations découlant de la réforme incendie particulièrement en matière de formation; - Participation à la rencontre provinciale des préfets; - Mandat à une firme de mener une étude sur l'avenir territorial de la MRC et sur les équipements supralocaux; - Organisation du colloque du 25 novembre. - Transmission aux municipalités de l'étude sur les équipements supralocaux. - Recommandation du Conseil des maires, aux municipalités, concernant le dossier des équipements supralocaux; - Mise en place du comité politique sur la réorganisation territoriale. - Demande à la ministre Harel pour que les employés(es) de la MRC soient protégés(es) dans l'éventualité de la création d'une MRC, une Ville.	- Lettre à ministre Harel concernant la portée de la Loi 124.
<u>SANTÉ</u>	- Participation à un comité d'urgence pour la relance du CHRN; - Intervention dans le dossier de la relocalisation de Pie XII; - Rencontre du centre des ROSÉS pour l'obtention d'un soutien financier de la part du Conseil des maires; - Intervention dans le dossier de la pénurie de médecins.	- Appui au CRDAT dans le dossier des effectifs médicaux; - Rencontre de la Croix Rouge pour échanger sur la mission de cet organisme; - Rencontre avec un représentant de la Direction de la santé publique de la RRSSS.	- Rapport d'activités sur le réseau intégré de services.

	1999	2000	2001
ENVIRONNEMENT	- <i>Résolution portant à 58 \$ la tonne les frais de traitement au Centre de tri;</i> - <i>Présentation d'un projet pour l'élaboration du plan de gestion des matières résiduelles;</i> - <i>Un comité de travail a initié ses travaux pour faire le point sur le dossier de la récupération et des déficits récurrents;</i> - <i>Demande de financement du CPERN pour la tenue d'une journée environnementale;</i> - <i>Participation au CAMO dans le dossier de la relance de la récupération;</i> - <i>Analyse du dossier du déficit de l'Éco-centre et du Centre de tri;</i> - <i>Signature d'un protocole d'utilisation du dépotoir en tranchée entre Cadillac et le TNO de la MRC;</i> - <i>Analyse du rapport CAMO sur le CFER et plan d'action;</i> - <i>Avis de la MRC sur l'avant projet de loi sur la qualité de l'environnement;</i> - <i>Mise en place d'un comité partenariat pour gérer la crise dans le domaine de la récupération;</i> - <i>Rencontre de GSI – implantation d'un LES;</i> - <i>Intervention dans le dossier du Q-2,r.8;</i> - <i>Avis d'intention de la MRC d'acquérir le Centre de tri.</i>	- <i>Élaboration d'un document sur le rôle du comité de suivi après l'acquisition du Centre de tri;</i> - <i>Aide financière au CPERN pour l'organisation de la Fête de l'environnement;</i> - <i>Avis d'intention de déclaration de compétence pour acquérir le Centre de tri par la MRC;</i> - <i>Ajustement de la tarification au Centre de tri qui est portée à 80 \$ la tonne;</i> - <i>Déclaration de compétence de la MRC pour l'acquisition du Centre de tri;</i> - <i>Adoption des énoncés d'orientation en vue de la rédaction du plan de gestion des matières résiduelles;</i> - <i>Opposition au projet d'enfouissement à la mine Adams;</i> - <i>Avis de la MRC sur le projet de modification du Q-2,r.8;</i> - <i>Mandat d'agir, donné à la MRC, dans le dossier de l'acquisition du Centre de tri;</i> - <i>Adhésion de la MRC à l'association des organismes municipaux de gestion des matières résiduelles;</i> - <i>Négociation avec la FMSJ pour l'acquisition du Centre de tri;</i> - <i>Dépôt d'un plan préliminaire de rédaction du plan de gestion des matières résiduelles;</i> - <i>Demande d'adopter la politique de gestion des neiges usées pour les petites municipalités;</i> - <i>Adoption du règlement relatif aux modalités et conditions administratives reliées à la déclaration de compétence de la MRC;</i> - <i>Autorisation de signer le contrat d'acquisition du Centre de tri et désignation des signataires;</i> - <i>Collaboration avec la firme GSI dans l'élaboration de sa demande d'implantation d'un LES;</i> - <i>Demande de la MRC d'engager son crédit pour dix ans pour l'acquisition du Centre de tri;</i>	- <i>Processus d'élaboration du plan de gestion des matières résiduelles;</i> - <i>Chantier spécifique concernant le dossier du Q-2,r.8 : position de la MRC;</i> - <i>Tarification Éco-centre;</i> - <i>Position de la MRC dans le dossier Éco-peinture;</i> - <i>Convention avec Collecte Sélective Québec.</i>

	1999	2000	2001
<u>POLICE</u>	- Rencontre de la Sûreté du Québec et réception du bilan des activités; - Rapport d'activités par le président du Comité de sécurité publique.	- Bilan des activités de la Sûreté du Québec pour l'année 1999; - Adoption des orientations d'action de la MRC pour la Sûreté du Québec pour 2000.	- Bilan des activités de la Sûreté du Québec pour l'année 2000; - Maintien partenariat Sûreté municipale/Sûreté du Québec, présentation de la drogue dans les écoles; - Orientations d'action pour 2001.
<u>VILLÉGIATURE</u> <u>RÉCRÉATION</u> <u>PARCS</u>	- Rencontre du MAM et du MTQ sur le dossier du Parc linéaire; - Désignation de Réjean Rodrigue à la Table de concertation du Parc Aiguebelle; - Analyse de la problématique du dossier Kanasuta. Il devrait être envisagé de l'analyser sous l'angle d'un équipement régional; - Appui à Kanasuta pour l'achat d'une surfaceuse; - Nomination à l'Unité régionale de loisir et sports de l'Abitibi-Témiscamingue (URLSAT); - Autorisation au Club de motoneigistes d'utiliser l'ancienne emprise du CN.	- Rencontre des représentants du Club de ski de fond d'Évain; - Mise sur pied d'un comité mandaté à mettre en valeur les collines Kekeko; - Avis de la MRC concernant le tracé de la Route verte sur son territoire.	- Tracé de la Route verte sur le territoire de la MRC.
<u>FORMATION</u>	- La MRC débutera sous peu son programme de formation continue et la première session portera sur les constats d'infraction.	- Une formation portant sur des notions générales en foresterie et s'adressant au officiers municipaux se tiendra les 6 et 13 avril; - Appui d'une formation en géomatique par le biais du Volet II.	

	1999	2000	2001
<u>AUTRES</u>	- Participation financière de la MRC, à la campagne de sécurité en bicyclette de la Table régionale en sécurité routière de l'Abitibi-Témiscamingue; - Intervention de la MRC dans le dossier de fusion des Caisses Populaires; - Renouvellement du bail de la MRC à 6,50 \$ du pi² pour une durée de quatre ans; - Adoption du règlement d'application du 9-1-1 dans le TNO; - Financement par la MRC du Forum jeunesse; - Entente pour la constitution d'une mutuelle de prévention.	- Entente intermunicipale entre le TNO et la ville de Rouyn-Noranda pour l'application du 9-1-1; - Participation à la seconde campagne de sécurité en vélo, parrainée par la Table régionale en sécurité routière de l'Abitibi-Témiscamingue; - Appui au Regroupement d'associations de personnes handicapées de l'Abitibi-Témiscamingue, pour bonification de leur enveloppe; - Support à Archéo-08 dans deux dossiers de développement; - Autorisation de signer l'entente spécifique avec Archéo-08;	- Appui de la candidature de Julie Robert au Conseil permanent de la jeunesse; - Autorisation de signatures au Fonds d'urgence en économie sociale.

Annexe numéro 3**VILLE DE ROUYN-NORANDA, SERVICES DE PROXIMITÉ :
PROPOSITION****AVANT-PROPOS**

L'établissement d'une liste de services de proximité pouvant être offerts par une nouvelle Ville issue d'un regroupement, ne peut être réalisé que sous certaines réserves. En effet, la capacité de payer des contribuables, le nombre et le type de services offerts par l'appareil municipal ou par ses mandataires et des considérations de diverses natures peuvent influencer le mode de desserte. De plus, le transfert vers le gouvernement municipal de certaines responsabilités actuellement dévolues à d'autres niveaux de gouvernement peut également influencer, à court et à moyen terme, les services municipaux offerts aux citoyens. Il appartiendra donc au conseil municipal de la nouvelle Ville de déterminer avec plus d'exactitude les services de proximité à être offerts afin de combler les attentes de la population.

Énumération des services de proximité**- *Relations avec les citoyens***

La création d'un service des relations avec les citoyens s'avère essentielle pour une nouvelle Ville comportant plusieurs noyaux urbains ou secteurs d'habitation. Ce service devrait être appelé à chapeauter les activités d'information (journal municipal, site web, relations avec les médias, etc.) ainsi qu'une structure d'accueil auxquels pourraient référer les citoyens, contribuables et toutes autres personnes intéressées afin de leur permettre d'acheminer rapidement et efficacement leurs demandes et attentes auprès des différents services de la Municipalité. L'établissement d'un journal municipal diffusé sur l'ensemble du territoire de la nouvelle Ville est un complément aux différents journaux locaux mis en place au cours des dernières années dans plusieurs municipalités de la région, ces journaux locaux devant idéalement être maintenus afin de favoriser la vie communautaire des différents secteurs de la nouvelle Ville.

- *Paiement des factures*

Là où la demande le justifie, des points de services permettant le paiement des factures devraient être mis en place, soit directement par la Municipalité, soit via une entente de services avec les institutions financières présentes dans le milieu. Lorsque applicables les points de services établis dans les communautés seront dotés d'horaires adaptés aux besoins du plus grand nombre et, grâce aux nouvelles technologies de l'information, ces points de services auront accès aux archives et documentations de l'administration générale.

- ***Émission des permis et inspections***

Selon la nature des travaux projetés et la complexité des dossiers, un système d'émission des permis et d'inspections itinérant peut être mis en place à même les véhicules de services équipés à cette fin. Pour des raisons d'efficacité, un système de rendez-vous en dehors des heures habituelles de travail des inspecteurs peut être mis en place pour la période de construction estivale. Un élargissement des heures de travail aux samedis et aux dimanches peut également être mis en place en ce qui concerne la construction et l'inspection des éléments épurateurs et fosses septiques.

- ***Culture, loisir et vie communautaire***

Une structure de soutien aux organisations locales oeuvrant dans le domaine du loisir, de la culture et de la vie communautaire permet de concilier les attentes des individus et associations du milieu qui désirent maintenir une vie communautaire propre à chacun des secteurs ainsi que la capacité de payer de l'ensemble de l'agglomération. Le soutien à ces initiatives locales s'avère essentiel dans une nouvelle Ville.

- ***Sécurité publique***

Les dispositions de la loi 112 concernant la protection contre l'incendie sont de portée générale et permettront d'assurer une couverture de risque acceptable pour l'ensemble des portions du territoire. Qu'il y ait ou non regroupement, les dispositions de la loi 112 s'appliquent. En ce qui concerne les services policiers, la réforme de la carte policière entreprise par le ministère de la Sécurité publique du Québec trouvera application d'ici la fin de l'année 2001. Que ce soit via un service de police municipal ou via les services de la Sûreté du Québec, les besoins des citoyens de la nouvelle Ville regroupée demeurent les mêmes.

Voirie, entretien et services municipaux

La nouvelle Ville doit favoriser dans la mesure du possible la fourniture des services municipaux dans les anciennes municipalités en ayant recours prioritairement aux contractants qui assurent déjà le maintien de ces services.

Réorganisation municipale – MRC Rouyn-Noranda – Synthèse des options Annexe numéro 4
(incluant taxe de déneigement unifiée et excluant tarif pour la gestion des matières résiduelles) (3)

Municipalités	Situation actuelle			1 MRC - 1 Ville (1)			Option 2 retenue lors du colloque (1)			Option 2 modifiée (1) (proposition Mont-Brun)		
	<i>Total des taxes foncières 2001(2)</i>	<i>Autres éléments à considérer (4)</i>	<i>Total</i>	<i>Total des taxes foncières 2001(2)</i>	<i>Autres éléments à considérer (4)</i>	<i>Total</i>	<i>Total des taxes foncières 2001(2)</i>	<i>Autres éléments à considérer (4)</i>	<i>Total</i>	<i>Total des taxes foncières 2001(2)</i>	<i>Autres éléments à considérer (4)</i>	<i>Total</i>
Arntfield *	1,3933	(0,0488)	1,3445	1,0005	0,0202	1,0207	1,2444	0,0199	1,2643	1,0805	0,0740	1,1545
Montbeillard	1,2300	0,0113	1,2413	0,9819	0,0202	1,0021	1,2258	0,0199	1,2457	1,0618	0,0740	1,1358
Évain *	1,3900	0,0117	1,4017	1,4424	0,0202	1,4626	-	-	-	1,5224	0,0740	1,5964
Bellecombe * (5)	0,9184	0,1244	1,0428	1,1507	0,0202	1,1709	0,9674	0,0055	0,9729	1,0227	0,1468	1,1695
Bellecombe *	0,9184	0,1244	1,0428	0,9597	0,0202	0,9799	0,9674	0,0055	0,9729	1,0227	0,1468	1,1695
Cloutier *	1,1700	0,2788	1,4488	0,9571	0,0202	0,9773	0,7739	0,0055	0,7794	0,8291	0,1468	0,9759
Rollet	1,1921	0,0156	1,2077	0,9571	0,0202	0,9773	0,7739	0,0055	0,7794	0,8291	0,1468	0,9759
Mc Watters *	0,9700	0,2921	1,2621	1,0109	0,0202	1,0311	-	-	-	0,8829	0,1468	1,0297
Cléricky	1,1465	0,0501	1,1966	0,9571	0,0202	0,9773	1,0509	(0,0871)	0,9638	0,9522	0,0592	1,0114
Destor	1,3475	(0,2892)	1,0583	0,9571	0,0202	0,9773	1,0509	(0,0871)	0,9638	0,9522	0,0592	1,0114
Mont-Brun	1,0697	(0,1215)	0,9482	0,9571	0,0202	0,9773	1,0509	(0,0871)	0,9638	0,9522	0,0592	1,0114
D'Alembert *	0,9121	0,2270	1,1391	0,9571	0,0202	0,9773	-	-	-	0,9522	0,0592	1,0114
Cadillac	1,9600	(0,2643)	1,6967	0,9660	0,0202	0,9862	-	-	-	-	-	-
Rouyn-Noranda (Rouyn)*	1,6591	(0,0574)	1,6017	1,6594	0,0202	1,6796	1,6688	(0,0238)	1,6450	-	-	-
Rouyn-Noranda (Noranda centre)*	1,5280	(0,0574)	1,4706	1,5283	0,0202	1,5485	1,5377	(0,0238)	1,5139	-	-	-
Rouyn-Noranda (Noranda Nord)*	1,5696	(0,0574)	1,5122	1,5699	0,0202	1,5901	1,5793	(0,0238)	1,5555	-	-	-
Rouyn-Noranda (Granada)*	1,3624	(0,0574)	1,3050	1,4091	0,0202	1,4293	1,3721	(0,0238)	1,3483	-	-	-
Rouyn-Noranda (Lac Dufault)*	1,1664	(0,0574)	1,1090	1,2131	0,0202	1,2333	1,1761	(0,0238)	1,1523	-	-	-
Rouyn-Noranda (Beaudry)*	1,1947	(0,0574)	1,1373	1,2400	0,0202	1,2602	1,2044	(0,0238)	1,1806	-	-	-
D'Alembert	-	-	-	-	-	-	0,9201	(0,0238)	0,8963	-	-	-
Évain *	-	-	-	-	-	-	1,4054	(0,0238)	1,3816	-	-	-
Mc Watters	-	-	-	-	-	-	0,9739	(0,0238)	0,9501	-	-	-

(1) Voir Description des options au tableau 3

(2) Voir Notes explicatives 1 aux pages suivantes (*Principes retenus pour la simulation financières 2001*)

(3) Voir Notes explicatives 2 aux pages suivantes (*Taxe de déneigement unifiée et exclusion du tarif pour la gestion des matières résiduelles*) Voir Notes explicatives 3 aux pages suivantes (*Autres éléments à considérer*)

(4) Voir Notes explicatives 4 aux pages suivantes (*Cas particulier de Bellecombe*)

* Municipalités comprises dans l'agglomération de recensement de Rouyn-Noranda

Les parties grisées indiquent l'option la plus avantageuse pour la municipalité

NOTES EXPLICATIVES

1. PRINCIPES RETENUS POUR LA SIMULATION FINANCIÈRE 2001

Les principes suivants ont été retenus pour faire la simulation financière 2001 pour les différents scénarios présentés :

- Reconduction intégrale des dépenses prévues par chacune des municipalités en 2001 sauf pour :
 - le coût de fonctionnement du nouveau conseil municipal;
 - le coût du conseil des maires pour l'option une MRC - une Ville;
 - le coût des ententes intermunicipales entre les municipalités regroupées;
 - les ajustements requis pour rendre comparables entre eux les budgets municipaux.
- Traitement des dettes contractées par les municipalités selon les mêmes paramètres, peu importe l'option étudiée, ceci afin de déterminer la dette commune et les dettes de secteurs. Les regroupements récents de Rouyn-Noranda avec Granada, Lac-Dufault, Beaudry et le projet d'entente avec Évain ont servi de modèle pour établir ce partage de la dette.
- Les économies reliées à la réorganisation des services municipaux suite à l'un ou l'autre des regroupements n'ont pas été calculées car il s'agit d'un exercice à venir et il a été assumé que les mêmes économies pouvaient de toute façon être réalisées d'une option à l'autre.
- Les services suivants sont autofinancés à l'aide d'une tarification correspondant aux dépenses encourues :
 - eau et égout;
 - gestion des matières résiduelles;
 - déneigement et sablage.
- La subvention de regroupement n'est pas prise en compte dans les revenus de la municipalité après regroupement.
- La taxe d'affaires de Rouyn-Noranda et, selon le cas d'Évain, a été appliquée sur une valeur correspondant à 14,7% de la valeur des immeubles concernés des municipalités, sauf pour Évain et Cadillac où les valeurs déjà taxées ont été utilisées.

2. TAXE DE DÉNEIGEMENT UNIFIÉE ET EXCLUSION DU TARIF POUR LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Les simulations détaillées déposées aux municipalités comprennent deux scénarios pour la taxe de déneigement, soit une taxe qui varie selon les coûts réels pour chaque ex-municipalité ou encore une taxe de déneigement unifiée pour le secteur rural et une autre pour le secteur urbain.

En retenant l'option de la taxe unifiée, nous avons du même coup approprié au fonds général de la nouvelle municipalité, l'ensemble des compensations versées par le ministère des Transports pour l'entretien de la voirie locale. Le choix de l'option taxe de secteur demeure possible, mais pour être équitable il faudrait alors approprier au bénéfice de chaque ex-municipalité, la partie de la compensation qu'elle recevait du ministère des Transports pour le déneigement de sa voirie locale.

Les simulations détaillées remises aux municipalités comprennent aussi un tarif unifié pour la gestion des matières résiduelles.

Nous n'avons toutefois pas tenu compte de ce tarif sur le tableau synthèse des options pour les raisons suivantes :

- Selon le cas, le tarif unifié calculé est fortement influencé par le tarif imposé à Rouyn-Noranda. Or, ce tarif ne reflète pas la réalité car il anticipe une dépense de 774 012 \$ pour donner suite à une ordonnance du ministère de l'Environnement l'obligeant à transporter ses déchets vers un site d'enfouissement conforme. Comme la ville a contesté cette ordonnance et que la décision finale risque d'arriver à la fin de 2001, il est probable que cette dépense n'est pas lieu en 2001.
- L'ouverture prochaine d'un site d'enfouissement sanitaire amènera de toute façon à court terme, une uniformisation des tarifs sur tout le territoire de la MRC. Dans l'intervalle, il est acquis que des tarifs de secteurs pourraient être utilisés pour refléter la réalité des coûts par secteur.

3. AUTRES ÉLÉMENTS À CONSIDÉRER

Outre la simulation pour l'année 2001, plusieurs autres éléments ont fait l'objet d'analyse quant à leurs impacts prévisibles. Pour certains éléments, il est possible d'établir un coût ou une recette estimée sur la base de la richesse foncière 2001 des municipalités. Ces éléments ont donc été totalisés et la somme de leurs effets apparaît au tableau synthèse. Voici ces éléments :

3.1 Partage du financement des équipements supralocaux mis en commun à l'échelle du territoire de la MRC

Une étude réalisée par un consortium mandaté par la MRC propose une liste de 18 équipements et un mode de répartition des dépenses entre les municipalités. Pour les fins de la simulation, nous avons utilisé les conclusions de cette étude même si les discussions ne sont pas totalement terminées.

3.2 Partage du déficit d'exploitation des logements sociaux

Nous avons redistribué sur l'ensemble des municipalités, le déficit d'exploitation des logements sociaux actuellement supporté par les seules municipalités de Rouyn-Noranda, Évain et Cadillac.

3.3 Coûts reliés à l'extension du service de transport adapté

Le service de transport adapté n'est actuellement offert que sur le territoire de Rouyn-Noranda. L'expérience de la ville montre qu'après un regroupement, il s'agit d'un des premiers nouveaux services qu'elle doit sur le nouveau territoire regroupé. Par ailleurs, des consultations menées par le ministère des Transports porte à croire que de toute façon, il s'agit d'un service appelé à s'étendre sur tout le territoire actuellement non desservi. Pour ces raisons, nous avons donc estimé que les municipalités non desservies seraient appelées à court ou à moyen terme à supporter une dépense minimale semblable à Rouyn-Noranda, soit pour l'année 2001, l'équivalent de 1,29 \$ par habitant.

3.4 Perte de la péréquation pour certaines municipalités de l'agglomération de recensement

La Loi 124 prévoit que les municipalités comprises dans l'agglomération de recensement, à l'exception de Rouyn-Noranda ne seront plus admissibles au programme de péréquation. Nous avons donc estimé pour les municipalités concernées, soit Bellecombe, Cloutier, D'Alembert, Évain et McWatters, l'effet de cette mesure si les recettes de péréquation devaient être remplacées par des recettes de taxes. Notons qu'à Arntfield, aucun effet n'est prévu car cette municipalité ne touche pas de péréquation. Le résultat de ce calcul est intégré uniquement dans la colonne situation actuelle, car nous avons anticipé que si le gouvernement donnait suite à l'une ou l'autre des options de regroupements proposés, il maintiendrait du même coup, l'admissibilité des municipalités au programme de péréquation.

3.5 Fin du programme de neutralité (police, voirie locale, péréquation, en-lieu de taxes)

Les différents regroupements proposés ont des effets sur les recettes et les dépenses des municipalités avant et après regroupement. Le programme de neutralité vient compenser les effets des pertes des recettes (péréquation, voirie locale et en-lieu de taxes) ou des augmentations de dépenses (compensation versée pour les services de la Sûreté du Québec).

Comme le programme de neutralité est une mesure transitoire, nous avons estimé sur la base de la richesse foncière 2001, le coût que chaque nouvelle municipalité serait appelée à supporter après la fin du programme de neutralité, soit d'ici huit à douze années.

3.6 Recettes à venir du pacte fiscal

Le pacte fiscal signé par les municipalités et le gouvernement en octobre 2000, prévoit des recettes additionnelles pour les municipalités, recettes qui iront en croissant d'ici 2005. Sur la base des simulations fournies aux municipalités, nous avons estimé la somme additionnelle dont pourrait disposer chaque municipalité à compter de 2005 par rapport à l'exercice financier de 2001 et nous avons par la suite estimé cette marge de manœuvre sur la base de la richesse foncière 2001 de chaque municipalité.

4. CAS PARTICULIER DE BELLECOMBE

La première simulation faite pour la municipalité de Bellecombe laissait à sa charge, une dette contractée pour des travaux de voirie locale donnant notamment accès à un quai fédéral utilisé par de nombreux usagers de l'extérieur de cette municipalité. Suite aux discussions entourant la présentation des premiers résultats, il a été convenu de faire une seconde simulation où cette dette serait intégrée dans la dette commune de l'option une MRC - une Ville.

Note au lecteur

Tous les éléments mentionnés dans cette annexe ont fait l'objet de calculs détaillés par municipalité et de notes explicatives plus exhaustives. Ces documents sont disponibles sur demande.